

États financiers consolidés résumés intermédiaires de

GROUPE TMX LIMITÉE

(anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple)

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011

(en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

(non audité)

GROUPE TMX LIMITÉE

Bilans consolidés résumés intermédiaires

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

| | Note | 30 septembre 2012 | 31 décembre 2011 (audité) |
|--|------|----------------------|---------------------------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 251,8 \$ | 5,0 \$ |
| Titres négociables | | 126,5 | – |
| Clients et autres débiteurs | | 87,2 | – |
| Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques | 12 | 444,5 | – |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | 12 | 86,7 | – |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | 12 | 3 618,0 | – |
| Charges payées d'avance | | 13,7 | – |
| Actifs d'impôt exigible | | 17,1 | – |
| | | 4 645,5 | 5,0 |
| Actifs non courants | | | |
| Locaux et matériel | | 41,8 | – |
| Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | | 18,4 | – |
| Goodwill | 6 | 1 315,3 | – |
| Autres immobilisations incorporelles | 6 | 3 639,5 | – |
| Actifs d'impôt différé | | 67,9 | – |
| Autres actifs non courants | | 9,2 | – |
| Total des actifs | | 9 737,6 \$ | 5,0 \$ |
| Passifs et capitaux propres | | | |
| Passifs courants | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 154,5 \$ | 11,6 \$ |
| Montant à payer aux actionnaires | | – | 20,7 |
| Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques | 12 | 444,5 | – |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | 12 | 86,7 | – |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | 12 | 3 618,0 | – |
| Produits différés | | 37,4 | – |
| Montants prélevés sur les facilités de trésorerie | 7 | 12,0 | – |
| Provisions | | 3,3 | – |
| Passifs d'impôt exigible | | 0,7 | – |
| | | 4 357,1 | 32,3 |
| Passifs non courants | | | |
| Avantages du personnel à payer | | 19,3 | – |
| Passifs d'impôt différé | | 934,9 | – |
| Autres passifs non courants | | 29,2 | – |
| Juste valeur des swaps de taux d'intérêt | 8 | 4,5 | – |
| Emprunts | 7 | 1 508,1 | – |
| Total des passifs | | 6 853,1 | 32,3 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | 9 | 2 832,0 | 10,0 |
| Déficit | | (26,7) | (37,3) |
| Surplus d'apport – Régime d'options sur actions | 10 | 3,8 | – |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | (5,0) | – |
| Total des capitaux propres (du déficit) attribuables aux détenteurs d'actions de la société | | 2 804,1 | (27,3) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 80,4 | – |
| Total des capitaux propres (du déficit) | | 2 884,5 | (27,3) |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 9 737,6 \$ | 5,0 \$ |

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

GROUPE TMX LIMITÉE

Comptes consolidés résumés intermédiaires de résultat
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)
(non audité)

| | Note | Trimestres clos les | | Périodes de neuf mois closes | |
|---|------|---------------------|----------------------|------------------------------|--|
| | | 2012 | 30 septembre 2011 | 2012 | les 30 septembre 2011 (du 28 avril au 30 septembre) |
| Produits | | | | | |
| Services aux émetteurs | | 29,1 \$ | – \$ | 29,1 \$ | – \$ |
| Droits de négociation, droits de compensation, droits de dépôt et droits connexes | | 50,0 | – | 50,0 | – |
| Services d'information | | 30,1 | – | 30,1 | – |
| Services technologiques et autres | | 4,2 | – | 4,2 | – |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres | | | | | |
| Produits d'intérêts | | 6,3 | – | 6,3 | – |
| Charges d'intérêts | | (6,3) | – | (6,3) | – |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net | | – | – | – | – |
| Total des produits | | 113,4 | – | 113,4 | – |
| Charges | | | | | |
| Rémunération et avantages | | 33,3 | – | 33,3 | – |
| Systèmes d'information et de négociation | | 13,6 | – | 13,6 | – |
| Charges générales et administratives | | 13,2 | – | 13,2 | – |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | | 13,7 | – | 13,7 | – |
| Total des charges opérationnelles | | 73,8 | – | 73,8 | – |
| Bénéfice opérationnel | | 39,6 | – | 39,6 | – |
| Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | | 0,2 | – | 0,2 | – |
| Coûts relatifs à la transaction de Maple | 3 | (4,0) | (13,3) | (36,8) | (27,1) |
| Produits financiers (charges financières) | | | | | |
| Produits financiers | | 1,5 | – | 1,5 | – |
| Charges financières | 7 | (10,3) | – | (10,3) | – |
| Règlement net des swaps de taux d'intérêt | 8 | (0,5) | – | (0,5) | – |
| Charges financières nettes | | (9,3) | – | (9,3) | – |
| Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat | | 26,5 | (13,3) | (6,3) | (27,1) |
| Charge d'impôt sur le résultat | | 7,7 | – | 7,7 | – |
| Bénéfice net (perte nette) | | 18,8 \$ | (13,3) \$ | (14,0) \$ | (27,1) \$ |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable | | | | | |
| Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | | 15,3 \$ | (13,3) \$ | (17,5) \$ | (27,1) \$ |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | 3,5 | – | 3,5 | – |
| | | 18,8 \$ | (13,3) \$ | (14,0) \$ | (27,1) \$ |
| Résultat par action (attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société) | | | | | |
| De base | 5 | 0,53 \$ | (109,79) \$ | (1,74) \$ | (379,55) \$ |
| Dilué | | 0,53 \$ | (109,79) \$ | (1,74) \$ | (379,55) \$ |

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés résumés intermédiaires du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

| | Note | Trimestres clos les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | |
|---|------|-------------------------------------|-----------|--|--|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 (du 28 avril au 30 septembre) |
| Bénéfice net (perte nette) | | 18,8 \$ | (13,3) \$ | (14,0) \$ | (27,1) \$ |
| Autres éléments du résultat global | | | | | |
| Perte latente sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger (après l'impôt de néant en 2012 et de néant en 2011) | | (3,7) | – | (3,7) | – |
| Perte latente liée à la juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie (après l'impôt de 1,3 \$ en 2012) | 8 | (3,7) | – | (3,7) | – |
| Reclassement dans le bénéfice net des pertes sur les swaps de taux d'intérêt (après l'impôt de 0,1 \$ en 2012) | 8 | 0,4 | – | 0,4 | – |
| Résultat global total | | 11,8 \$ | (13,3) \$ | (21,0) \$ | (27,1) \$ |
| Résultat global total attribuable | | | | | |
| Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | | 10,3 \$ | (13,3) \$ | (22,5) \$ | (27,1) \$ |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | 1,5 | – | 1,5 | – |
| | | 11,8 \$ | (13,3) \$ | (21,0) \$ | (27,1) \$ |

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

| | Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | | | | | | | |
|---|---|-------------------|---|--|------------------|--|---|---|
| | Note | Capital social | Surplus d'apport – Régime d'options sur actions | Cumul des autres éléments du résultat global | Déficit | Total attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres (du déficit) |
| Solde au 1^{er} janvier 2012 | | 10,0 \$ | – \$ | – \$ | (37,3) \$ | (27,3) \$ | – \$ | (27,3) \$ |
| Bénéfice net (perte nette) | | – | – | – | (17,5) | (17,5) | 3,5 | (14,0) |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Écarts de conversion, après l'impôt | | – | – | (1,7) | – | (1,7) | (2,0) | (3,7) |
| Variation nette des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie, après l'impôt | 8 | – | – | (3,3) | – | (3,3) | – | (3,3) |
| Résultat global total | | – | – | (5,0) | (17,5) | (22,5) | 1,5 | (21,0) |
| Émission nette d'actions ordinaires | 9 | 2 822,0 | – | – | – | 2 822,0 | – | 2 822,0 |
| Participations ne donnant pas le contrôle provenant de l'acquisition de Groupe TMX Inc. | 3 | – | – | – | – | – | 850,3 | 850,3 |
| Acquisition de la participation restante de 20 % dans Groupe TMX Inc. | 3 | – | – | – | 28,1 | 28,1 | (771,4) | (743,3) |
| Options sur actions échangées à l'acquisition | 3 | – | 3,5 | – | – | 3,5 | – | 3,5 |
| Coût du régime d'options sur actions | 10 | – | 0,3 | – | – | 0,3 | – | 0,3 |
| Solde au 30 septembre 2012 | | 2 832,0 \$ | 3,8 \$ | (5,0) \$ | (26,7) \$ | 2 804,1 \$ | 80,4 \$ | 2 884,5 \$ |
| Solde au 28 avril 2011 | | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Perte nette et résultat global | | – | – | – | (27,1) | (27,1) | – | (27,1) |
| Émission d'actions ordinaires | | 10,0 | – | – | – | 10,0 | – | 10,0 |
| Solde au 30 septembre 2011 | | 10,0 \$ | – \$ | – \$ | (27,1) \$ | (17,1) \$ | – \$ | (17,1) \$ |

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

GROUPE TMX LIMITÉE

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

| | Note | Trimestres clos les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | |
|---|------|-------------------------------------|---------------|--|--|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 (du 28 avril au 30 septembre) |
| Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles | | | | | |
| Bénéfice (perte) avant l'impôt sur le résultat | | 26,5 \$ | (13,3) \$ | (6,3) \$ | (27,1) \$ |
| Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets | | | | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | | 13,7 | — | 13,7 | — |
| Charges financières nettes | | 9,3 | — | 9,3 | — |
| Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | | (0,2) | — | (0,2) | — |
| Coût du régime d'options sur actions | 10 | 0,3 | — | 0,3 | — |
| Coûts relatifs à la transaction de Maple | 3 | 4,0 | 13,3 | 36,8 | 27,1 |
| Sorties de fonds relatives à la transaction de Maple | | (64,1) | (5,0) | (99,3) | (5,0) |
| Clients et autres débiteurs, et charges payées d'avance | | 6,4 | — | 6,4 | — |
| Autres actifs non courants | | 0,1 | — | 0,1 | — |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | (31,1) | — | (31,1) | — |
| Provisions | | (1,8) | — | (1,8) | — |
| Produits différés | | (13,7) | — | (13,7) | — |
| Charges à payer à long terme et autres passifs non courants | | 3,0 | — | 3,0 | — |
| Règlement net des swaps de taux d'intérêt | 8 | (0,5) | — | (0,5) | — |
| Intérêts payés | | (13,7) | — | (13,7) | — |
| Intérêts reçus | | 1,7 | — | 1,7 | — |
| Impôt sur le résultat payé | | (10,6) | — | (10,6) | — |
| | | (70,7) | (5,0) | (105,9) | (5,0) |
| Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement | | | | | |
| Réduction des obligations au titre des contrats de location-financement | | (0,6) | — | (0,6) | — |
| Émission nette d'actions ordinaires | 9 | 2 043,7 | 10,0 | 2 078,7 | 10,0 |
| Dividendes versés | 3 | (29,9) | — | (29,9) | — |
| Montants prélevés sur les facilités de trésorerie | 7 | 12,0 | — | 12,0 | — |
| Remboursement de l'emprunt à terme | 3 | (430,0) | — | (430,0) | — |
| Produit des facilités de crédit, déduction faite des charges financières | 7 | 1 506,9 | — | 1 506,9 | — |
| | | 3 102,1 | 10,0 | 3 137,1 | 10,0 |
| Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement | | | | | |
| Ajouts aux locaux et au matériel | | (0,8) | — | (0,8) | — |
| Ajouts aux immobilisations incorporelles | 6 | (3,5) | — | (3,5) | — |
| Acquisitions, déduction faite de la trésorerie acquise | 3 | (2 677,1) | — | (2 677,1) | — |
| Titres négociables | | (102,5) | — | (102,5) | — |
| | | (2 783,9) | — | (2 783,9) | — |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | 247,5 | 5,0 | 247,3 | 5,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | | 4,8 | — | 5,0 | — |
| Perte de change latente sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère | | (0,5) | — | (0,5) | — |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | | 251,8 \$ | 5,0 \$ | 251,8 \$ | 5,0 \$ |

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Information générale

Groupe TMX Limitée (qui s'appelait auparavant Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Maple ») et porte son nouveau nom depuis le 10 août 2012) est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son bureau principal est situé dans The Exchange Tower au 130 King Street West, à Toronto (Ontario) au Canada.

Groupe TMX Limitée a été constitué le 28 avril 2011 par un groupe d'institutions financières canadiennes sans lien entre elles (ensemble, les « investisseurs ») ayant pour but d'acquérir Groupe TMX Inc., Alpha Trading Systems Inc. et Alpha Trading Systems Limited Partnership (ensemble, « Alpha »), ainsi que La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (la « CDS ») et leurs filiales respectives. Avant le 31 juillet 2012, Groupe TMX Limitée n'avait exercé aucune activité significative autre que les activités se rapportant directement aux acquisitions susmentionnées. Aucun des investisseurs ne contrôle à lui seul Groupe TMX Limitée.

Le 31 juillet 2012, Groupe TMX Limitée a annoncé que toutes les conditions régissant son offre d'achat au prix de 50,00 \$ par action au comptant d'un pourcentage des actions de Groupe TMX Inc. pouvant aller jusqu'à 80 % avaient été remplies, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires, et Groupe TMX Limitée a pris en livraison la totalité des actions de Groupe TMX Inc. déposées en réponse à l'offre. L'offre a été prorogée pour une période de 10 jours supplémentaires se terminant le 10 août 2012 à 17 h (Heure de l'Est). Au moment de l'expiration de cette période, Groupe TMX Limitée a acquis 80 % des actions en circulation de Groupe TMX Inc. Le 14 septembre 2012, à la suite de l'approbation par les actionnaires et par la Cour, les 20 % d'actions en circulation restants de Groupe TMX Inc. ont été échangés contre des actions de Groupe TMX Limitée à raison de une action pour une, faisant de Groupe TMX Limitée le propriétaire exclusif de Groupe TMX Inc (note 3).

Le 1^{er} août 2012, Groupe TMX Limitée a mené à bien les acquisitions de la CDS et d'Alpha (note 3).

À la suite des acquisitions ci-dessus, Groupe TMX Limitée est maintenant un groupe boursier intégré englobant de multiples catégories d'actifs, lequel détient un certain nombre de sociétés notamment Groupe TMX Inc., la CDS et Alpha, ainsi que leurs filiales respectives. Les actions de Groupe TMX Limitée se négocient à la Bourse de Toronto depuis le 19 septembre 2012 sous le symbole « X ».

Groupe TMX Inc. contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre de sociétés notamment TSX Inc. (« TSX »), qui exploite la Bourse de Toronto, une bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation, la Bourse de croissance TSX Inc. (« Bourse de croissance TSX »), qui exploite la Bourse de croissance TSX, une bourse canadienne pour le marché du capital de risque public. À celles-ci s'ajoute la Bourse de Montréal Inc. (« MX »), qui exploite la Bourse de Montréal, bourse canadienne de produits dérivés, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui agit à titre de chambre de compensation des options et des contrats à terme de gré à gré négociés à MX et de certains produits hors cote et d'opérations de pension sur titres, Natural Gas Exchange Inc. (« NGX »), qui exploite la Natural Gas Exchange, bourse où sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut en Amérique du Nord, et Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

La CDS contrôle un certain nombre de sociétés notamment Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS »), qui exploite des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur valeurs mobilières et de garde de titres au Canada, Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (« Solutions CDS »), dont l'activité principale consiste à offrir des services connexes au dépôt aux émetteurs et à leurs mandataires pour faciliter l'émission de titres et le traitement des événements de marché, CDS Inc., qui exploite le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), la Base de données nationale d'inscription (« BDNI ») et le Système électronique de déclaration des initiés (« SEDI ») et Innovations CDS inc. (« Innovations CDS »), dont l'activité principale consiste à créer et à commercialiser des produits d'information sur les titres canadiens.

Alpha, par l'intermédiaire de ses filiales opérationnelles, exploite une bourse à laquelle sont négociés des titres et exerce des activités connexes comme la diffusion de données ainsi que d'autres activités fondées sur la technologie.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2012 et pour la période de neuf mois close à cette date (les « états financiers ») comprennent les comptes de Groupe TMX Limitée et de ses filiales en propriété exclusive, notamment Groupe TMX Inc., depuis le 31 juillet 2012, et la CDS et Alpha, depuis le 1^{er} août 2012, ainsi que les comptes de leurs filiales en propriété exclusive ou sous leur contrôle, collectivement appelées le « Groupe TMX » ou la « société ».

1. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et des interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), à l'égard de la préparation d'états financiers intermédiaires, et ils sont conformes à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire.

Les états financiers ne comprennent pas toutes les informations exigées par les IFRS pour des états financiers annuels. Par conséquent, ils doivent être lus conjointement avec les plus récents états financiers annuels audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, lesquels sont compris dans l'avis de changement ou de modification de Corporation d'Acquisition Groupe Maple daté du 19 juillet 2012 et déposé sur le site www.sedar.com. Étant donné les changements importants qui sont survenus dans les activités de la société depuis les derniers états financiers annuels audités, des informations supplémentaires qui ne seraient normalement exigées que dans des états financiers annuels sont fournies dans ces états financiers consolidés résumés intermédiaires, dans les cas où cela a été jugé important.

Le conseil d'administration de la société a approuvé les présents états financiers le 8 novembre 2012.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont évalués à la juste valeur :

- Instruments financiers dérivés;
- Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Passifs découlant des régimes de paiements fondés sur des actions;
- Obligations légales liées aux coûts de remise en état découlant de la mise hors service de locaux et de matériel.

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents par la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les jugements, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passés en revue régulièrement et toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des jugements et des estimations notables ont été faits au sujet des éléments suivants pendant la préparation des présents états financiers :

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles – des tests de dépréciation sont effectués à l'aide de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente, lorsque ces données sont disponibles, et les calculs de la valeur d'utilité, déterminée au moyen des meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs, des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appropriés. Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au moment de l'acquisition à l'aide des méthodes appropriées et amorties sur leur durée d'utilité économique estimée, à l'exception des cas où l'on juge que les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée, lorsqu'il n'y a aucune limite prévisible à l'égard de la période au cours de laquelle ces immobilisations incorporelles généreraient des flux de trésorerie nets. Ces évaluations et durées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement futur et aux périodes pendant lesquelles une valeur est attendue des immobilisations incorporelles;
- Comptabilisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi – les évaluations des actifs et des passifs au titre des prestations définies reposent sur des hypothèses actuarielles faites par la direction suivant les conseils de l'actuaire externe du Groupe TMX;

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

- Locaux et matériel et immobilisations incorporelles – les durées d'utilité sur lesquelles les immobilisations sont amorties sont basées sur le jugement de la direction à l'égard de l'utilisation et du rendement futurs;
- Contrats de location – le classement des contrats de location, soit comme contrat de location simple, soit comme contrat de location-financement, est basé en partie sur le jugement de la direction à l'égard de la substance de l'accord, appuyé par d'autres indicateurs dans le contrat de location;
- Provisions et éventualités – le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si des provisions ou des éventualités doivent être comptabilisées ou présentées, et à quelle valeur. La direction fonde ses décisions sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au cas par cas;
- Impôts sur le résultat – la comptabilisation des impôts sur le résultat exige la formulation d'estimations et le recours au jugement. Lorsque les provisions pour impôt estimées et les passifs d'impôt finaux sont différents, un ajustement est effectué dès que l'écart est relevé;
- Clients et autres débiteurs – l'établissement de provisions pour créances douteuses fait appel au jugement. Les estimations de la direction reposent sur l'expérience historique et d'autres facteurs pertinents;
- Paiements fondés sur des actions – Les passifs liés aux régimes de paiements fondés sur des actions du Groupe TMX sont évalués à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu qui se fonde sur les hypothèses de la direction. Les hypothèses de la direction sont fondées sur les variations historiques du prix des actions, la politique de dividende historique et l'expérience passée de Groupe TMX Inc. et de Groupe TMX Limitée (note 10).

2. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers, sauf indication contraire.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe TMX.

a) Méthode de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe TMX et elles sont consolidées à compter de la date où le contrôle est transféré au Groupe TMX jusqu'à la date où prend fin ce contrôle. Les soldes et opérations entre les filiales du Groupe TMX ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités ayant des politiques financières ou opérationnelles sur lesquelles le Groupe TMX a déterminé qu'il exerce une influence notable, mais non le contrôle. Les placements dans ces entités sont initialement constatés au coût, puis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

b) Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou le produit est fourni, lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront au Groupe TMX et lorsque les produits ainsi que les coûts engagés relativement à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Services aux émetteurs

Les produits tirés des services aux émetteurs comprennent des produits tirés des droits d'inscription initiale et additionnelle, des droits de maintien de l'inscription annuels et d'autres services aux émetteurs. Les droits d'inscription initiale et additionnelle sont comptabilisés lorsque l'inscription est terminée. Les droits de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et le montant y afférent est constaté dans les produits différés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire. Les droits de maintien de l'inscription des nouveaux émetteurs sont facturés au moment où les titres des émetteurs sont officiellement inscrits en Bourse et le montant y afférent est constaté dans les produits différés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire. Les produits tirés des autres services aux émetteurs sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis.

Droits de négociation, droits de compensation, droits de dépôt et droits connexes

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés au comptant, principalement par l'intermédiaire de TSX, de la Bourse de croissance TSX, d'Alpha et de Shorcan, sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des services de compensation, de règlement et de dépôt sur les marchés au comptant fournis par la CDS sont comptabilisés comme suit :

- Les services de compensation comprennent la production de rapports et la confirmation de tous les types d'opérations au sein du système multilatéral de compensation et de règlement désigné par l'expression CDSX. Les services de compensation incluent également l'établissement du solde net et la novation des opérations sur titres à revenu fixe effectuées au moyen de FINet et des opérations boursières effectuées au moyen du service de règlement net continu (« RNC ») de la CDS avant le règlement. Les droits connexes sont comptabilisés comme suit :
 - les droits de production de rapports sont comptabilisés lorsque les opérations sont transmises à la CDS;
 - les droits d'établissement du solde net et de novation sont comptabilisés lorsque l'établissement du solde net et la novation à l'égard des opérations sont effectués;
 - les autres droits liés aux opérations de compensation sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
- Les produits tirés des droits de règlement sont comptabilisés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent.
- Les droits de dépôt sont demandés pour la garde des titres, les activités connexes de dépôt, le traitement des droits et privilèges et des événements de marché et ils sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

- Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS attribuées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), les droits sur les services et les produits de Compensation CDS seront ceux qui seront en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Compensation CDS ne peut pas ajuster les droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »). De plus, Compensation CDS ne peut demander l'approbation d'une augmentation des droits sur les services de compensation et les autres services de base de Compensation CDS (lesquels sont présentés dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les circonstances ont changé de façon notable depuis le 1^{er} août 2012, date d'entrée en vigueur des ordonnances de reconnaissance.
- Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS attribuées par la CVMO et l'AMF, à partir du 1^{er} novembre 2012, la CDS partagera toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, comparativement aux produits de l'exercice 2012 (la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2012), à parts égales avec les adhérents. De plus, la CDS restituera une somme supplémentaire aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur un système de négociation parallèle (« SNP ») comme suit :
 - 2,75 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2013
 - 3,25 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2014
 - 3,75 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2015
 - 4,0 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2016
 - 4,0 \$ annuellement par la suite

Les remises sont constatées en tant que réduction des produits dans le compte consolidé résumé de résultat.

- Les produits tirés des services internationaux découlent des services de liaison servant de voies de transmission aux adhérents pour effectuer des transactions transfrontalières et maintenir des relations de garde avec d'autres organisations internationales. Les droits connexes sont comptabilisés comme suit :
 - Les droits sont facturés aux adhérents selon leur utilisation du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC d'après leur utilisation des services de la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») et de la Depository Trust Company (la « DTC »). Les adhérents sont cautionnés pour l'utilisation des services de la NSCC et de la DTC par l'intermédiaire respectivement du Service de liaison avec New York (« SLNY ») et du Service de liaison directe avec la DTC (« SLDDTC »).
 - Les droits de garde et les produits afférents aux autres services internationaux sont comptabilisés lorsque ces services sont fournis.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés des dérivés, par l'intermédiaire de MX et de BOX Market, LLC (« BOX »), filiale de MX, sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Les produits tirés des droits de compensation liés aux produits dérivés, par l'intermédiaire de la CDCC, sont constatés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent. Les droits qu'obtient la CDCC pour la prestation des services de compensation d'opérations de pension sur titres sont compris dans les produits tirés des droits de négociation, des droits de compensation, des droits de dépôt et des droits connexes, et sont comptabilisés à la date de novation de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les produits tirés des droits de négociation, de compensation et de règlement de produits énergétiques et des droits connexes de NGX sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les profits et pertes latents sur les contrats de produits énergétiques ouverts ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

Services d'information

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs, déduction faite d'une provision pour tenir compte des ajustements au titre des ventes de ces mêmes clients. Le Groupe TMX procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis et il inscrit des ajustements aux produits, le cas échéant, au moment où la recouvrabilité des produits est raisonnablement assurée. Les produits tirés des indices de titres à revenu fixe sont constatés sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Les produits de BOX tirés de Options Price Reporting Authority (« OPRA ») sont reçus tous les trimestres et ils sont établis en fonction de sa quote-part du volume des échanges du secteur (et non en fonction des contrats). Les produits trimestriels tirés de OPRA font l'objet d'une estimation mensuelle et sont comptabilisés tous les mois. Les autres produits tirés des services d'information sont inscrits et constatés à titre de produits au moment où les services sont fournis.

Services technologiques et autres services

Les produits tirés des services technologiques et autres produits sont inscrits et constatés à titre de produits dans le mois au cours duquel les services sont fournis. Ils comprennent les produits tirés de la prestation par la CDS des services relatifs à SEDAR, à SEDI et à la BDNI, lesquels sont fondés sur le recouvrement des coûts liés à la prestation de ces services et des honoraires de gestion contractuels liés à la prestation des services. Ces produits sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Intérêts liés aux opérations de pension sur titres

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts découlant des services de compensation d'opérations de pension sur titres de la CDCC sont équivalents. Toutefois, puisque la CDCC n'a pas le droit légal de compenser les produits d'intérêts gagnés par les charges d'intérêts engagées, ils sont comptabilisés séparément au compte consolidé résumé de résultat. Les produits d'intérêts sont gagnés, et les charges d'intérêts sont engagées, sur la durée de vie des opérations de pension sur titres.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

c) Monnaie étrangère

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe TMX sont évalués à l'aide de la devise du principal contexte économique dans lequel l'entité évolue (la « monnaie fonctionnelle »). Les présents états financiers consolidés résumés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Groupe TMX.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger du Groupe TMX dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change mensuel moyen approprié. Le profit ou la perte de change latent(e) qui en découle est imputé au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les produits gagnés, les charges engagées et les immobilisations achetées en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la fin de la période ou au cours de change en vigueur au moment du règlement de l'opération. Les profits et les pertes de change latents et réalisés qui en découlent sont inclus au poste « Services technologiques et autres » au compte consolidé résumé de résultat pour la période.

d) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur.

Les obligations légales liées aux coûts de remise en état qui découlent de la mise hors service de locaux et de matériel sont constatées à mesure qu'elles sont engagées. Les obligations sont initialement évaluées selon la juste valeur estimée des coûts futurs actualisés, et un montant correspondant est capitalisé dans les actifs s'y rapportant et amorti sur la durée d'utilité pour l'actif en question.

Les actifs sont amortis à compter de la date d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé au compte consolidé résumé de résultat selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, ou d'une composante majeure de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont réexaminées annuellement et révisées au besoin.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des actifs, comme suit :

| Actif | Mode | Taux |
|--|-------------|---|
| Ordinateurs et matériel de négociation électronique | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Ordinateurs et matériel de négociation électronique loués aux termes de contrats de location-financement | Linéaire | Sur la durée des divers contrats de location |
| Mobilier, agencements et autres pièces de matériel | Linéaire | 5 ans |
| Améliorations locatives | Linéaire | Sur la durée des divers contrats de location sans dépasser 15 ans |

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

e) Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente.

Le Groupe TMX évalue le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Le Groupe TMX choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de l'actif net identifiable acquis.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres à titre de contrepartie, que le Groupe TMX assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les coûts engagés dans le cadre des activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir des connaissances techniques nouvelles, sont comptabilisés dans le compte consolidé résumé de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts engagés pour les activités de développement sont capitalisés lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- l'achèvement de l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente est faisable d'un point de vue technique;
- le Groupe TMX a l'intention d'achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre;
- le Groupe TMX pourra utiliser l'actif une fois achevé;
- l'actif sera utile et devrait générer des avantages économiques futurs probables pour le Groupe TMX;
- le Groupe TMX a les ressources appropriées disponibles pour achever le développement et utiliser l'actif;
- le Groupe TMX peut évaluer de façon fiable les coûts attribuables à l'actif au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'immobilisations incorporelles générées en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé au compte consolidé résumé de résultat selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et révisées au besoin.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Les immobilisations sont considérées à durée d'utilité indéterminée lorsque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles, comme suit :

| Actif | Mode | Taux |
|--|-------------|-------------|
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – non amorties | | |
| Marques de commerce | S.O. | S.O. |
| Produits dérivés | S.O. | S.O. |
| Désignations réglementaires | S.O. | S.O. |
| Licence relative à l'indice boursier | S.O. | S.O. |
| Produits structurés | S.O. | S.O. |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée – amorties | | |
| Relations clients | Linéaire | 17 à 34 ans |
| Technologie | Linéaire | 5 ans |
| Positions ouvertes | Linéaire | 0,5 an |
| Contrats avec les ACVM | Linéaire | 2 ans |

f) Dépréciation

Chaque date de clôture, le Groupe TMX passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs d'impôt différé et ses actifs liés aux avantages du personnel futurs afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement même s'il n'y a aucune indication de perte de valeur, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte consolidé résumé de résultat.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne peuvent pas être reprises. En ce qui a trait aux autres actifs non financiers, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

g) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels le bailleur conserve une part considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simples. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple, et tout avantage reçu au titre de la location, sont comptabilisés au compte consolidé résumé de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe TMX a conclu des contrats de location de matériel dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés au Groupe TMX, et ces contrats sont classés comme des contrats de location-financement. Les actifs loués sont capitalisés au commencement du contrat de location, à un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont ensuite amortis sur leur durée d'utilité. Les paiements au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

h) Avantages du personnel

Régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies

La société offre des régimes de retraite agréés assortis d'un volet à prestations définies et d'un volet à cotisations définies qui couvrent la quasi-totalité des membres du personnel, de même que des conventions de retraite (« CR ») à l'intention de ses cadres dirigeants. Le coût de ces programmes est capitalisé à l'heure actuelle, à l'exception du régime de MX, dont une tranche est garantie par une lettre de garantie.

L'obligation nette du Groupe TMX au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs de tout régime doivent être déduits. Les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA. Le calcul est effectué annuellement par un actuair qui se fonde sur les meilleures estimations de la direction et qui utilise la méthode des prestations projetées au prorata des services. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour le Groupe TMX, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique est disponible si le Groupe TMX peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes, et pour calculer la valeur

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

actualisée de ces avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables au régime. Le coût des services, qui représente les avantages s'accumulant pour les membres du personnel, ainsi que les intérêts débiteurs et le rendement attendu des actifs du régime, sont comptabilisés au compte consolidé résumé de résultat.

Quand il y a modification des prestations de retraite, la quote-part des avantages complémentaires au titre des services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée au compte consolidé résumé de résultat, selon le mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si des droits à prestations sont acquis immédiatement, la charge correspondante est comptabilisée immédiatement au compte consolidé résumé de résultat.

Le Groupe TMX comptabilise les gains et pertes actuariels découlant de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les charges sont inscrites au compte consolidé résumé de résultat à mesure qu'elles sont engagées.

Régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe TMX offre également d'autres avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires et un régime d'invalidité de longue durée, qui sont financés au moyen de liquidités par le Groupe TMX et de cotisations par des membres du régime dans certaines circonstances. L'obligation nette du Groupe TMX au titre de ces régimes correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qui se fonde sur les meilleures estimations de la direction. Ce calcul repose sur la méthode des prestations projetées au prorata des services. Dans le cas de régimes d'avantages complémentaires de retraite, tout gain ou perte actuariel est comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient. Pour le régime d'invalidité de longue durée, les gains ou les pertes actuariels sont portés au poste « Rémunération et avantages » au compte consolidé résumé de résultat.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si le Groupe TMX est manifestement engagé, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la prise de la retraite.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les salaires et les crédits de vacances annuels, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Un passif égal au montant que le Groupe TMX s'attend à payer aux termes de son régime incitatif à court terme est comptabilisé s'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe TMX dispose de régimes de rémunération à base d'actions réglés en capitaux propres et en trésorerie.

Le Groupe TMX comptabilise tous les paiements à base d'actions attribués à des membres du personnel admissibles et prévoyant un règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les droits soient acquis.

Le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel qui prévoient un règlement en trésorerie est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu. Les variations de la juste valeur entre la date d'attribution et la date d'évaluation sont portées au compte consolidé résumé de résultat au cours du délai d'acquisition, avec une augmentation des passifs courants ou non courants qui en sont la contrepartie, en fonction de la période à laquelle l'attribution devrait être versée.

i) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée au compte consolidé résumé de résultat sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe TMX a un établissement permanent et génère un bénéfice imposable, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de certaines différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel cet élément pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les positions fiscales incertaines sont comptabilisées dans les états financiers en utilisant l'estimation la plus probable du montant que la direction s'attend à payer.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Les actifs et passifs d'impôt peuvent être compensés dans les états financiers si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt exigible concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais que le Groupe TMX a l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Groupe TMX a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières. Dans le cas de contrats de location déficitaires, le Groupe TMX constitue une provision équivalant au plus faible entre le coût pour s'acquitter de ses engagements de location d'immeubles excédentaires, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location, et le coût ou les pénalités qu'entraînerait la résiliation de ses engagements de location.

k) Résultat par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, découlant des options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Les résultats ajustés de base et dilués par action sont présentés lorsqu'ils peuvent servir à permettre une comparaison du rendement sous-jacent du Groupe TMX.

l) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe TMX qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe TMX). De plus, certains coûts ou soldes du siège social ne sont pas ventilés dans l'ensemble du groupe et sont inclus dans le secteur du siège social. Tous les résultats des secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le conseil de direction aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluation de sa performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

m) Instruments financiers

Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction à laquelle le Groupe TMX devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont généralement décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à échéance ou lorsque le Groupe TMX transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers à une autre partie sans conserver la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé résumé seulement si le Groupe TMX a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe TMX classe ses actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été acquis :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont soit des actifs classés comme étant détenus à des fins de transaction, soit des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net par la direction. Le Groupe TMX les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte consolidé résumé de résultat. Les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits et pertes de change, sont inscrites aux autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte consolidé résumé de résultat à mesure qu'elles

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

surviennent, tout comme les profits et pertes de change découlant d'éléments monétaires. Les profits et pertes de change découlant d'éléments non monétaires, notamment un placement dans un instrument de capitaux propres, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassé au compte consolidé résumé de résultat.

Passifs financiers non dérivés

Le Groupe TMX comptabilise initialement ses passifs financiers à la date de la transaction à laquelle le Groupe TMX devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Groupe TMX décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évalués au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable.

Instruments financiers dérivés, y compris la comptabilité de couverture

Le Groupe TMX conclut des contrats portant sur des instruments financiers dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt visant à couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt. Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Comptabilité de couverture

Lorsque la comptabilité de couverture peut être appliquée, une relation de couverture est désignée et documentée au début de la couverture afin de détailler la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe TMX évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. La comptabilité de couverture cesse d'être pratiquée, de manière prospective, si l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, s'il est résilié ou vendu, ou si l'élément couvert est vendu ou résilié de façon anticipée.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé, après l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée au compte consolidé résumé de résultat en tant que règlement net des swaps de taux d'intérêt dans les charges financière nettes. Les intérêts réalisés découlant des dérivés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres au règlement net des swaps de taux d'intérêt dans le compte consolidé résumé de résultat à mesure qu'ils sont engagés.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

De même, si la comptabilité de couverture cesse d'être pratiquée, le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le compte consolidé résumé de résultat durant la même période que celle au cours de laquelle les éléments couverts influent sur le bénéfice net.

n) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les liquidités soumises à des restrictions. MX exploite une division distincte pour la réglementation qui est responsable de l'approbation des participants et de la réglementation du marché et qui est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Les liquidités soumises à des restrictions représentent les surplus de la division de la réglementation. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs.

o) Titres négociables

Les titres négociables sont composés de fonds communs de placement constitués de fonds du marché monétaire canadien et de fonds d'obligations et de créances hypothécaires à court terme ainsi que de titres à revenu fixe. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur estimée, les variations de cette juste valeur étant imputées dans les produits financiers au compte consolidé résumé de résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent. La juste valeur estimée est fondée sur les valeurs à la cote des placements et les placements n'ont pas de date d'échéance contractuelle.

p) Clients et autres débiteurs

Les modalités des créances clients sont généralement fixées à 30 jours. La recouvrabilité des créances clients est évaluée chaque date de clôture et une provision pour créances douteuses est déduite de la valeur comptable de l'actif si celui-ci n'est pas jugé entièrement recouvrable. Toute variation de la provision est comptabilisée au poste « Charges générales et administratives » du compte consolidé résumé de résultat.

q) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur des titres négociables.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les contrats de location-financement.

Tout profit ou perte réalisé sur les swaps de taux d'intérêt est également inclus dans les charges financières nettes au compte consolidé résumé de résultat.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

r) Modifications comptables futures

Les deux modifications aux IFRS suivantes sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 pour la société. Il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers à la suite de leur application.

- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – Modifications concernant les transferts d'actifs financiers
- IAS 12, Impôts sur le résultat – Modifications concernant l'impôt différé; recouvrement d'actifs sous-jacents

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. En particulier, les nouvelles normes et interprétations révisées qui suivent doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, sauf indication contraire.

- IFRS 9, Instruments financiers (s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015)
- IFRS 10, États financiers consolidés
- IFRS 11, Partenariats
- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13, Évaluation de la juste valeur
- IAS 27, États financiers individuels
- IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- IAS 1, Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global – Modifications exigeant le regroupement d'éléments dans les autres éléments du résultat global (s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012)
- IAS 19, Avantages du personnel – Modifications concernant la comptabilisation des profits et des pertes, la présentation des variations relatives aux actifs et aux passifs et le renforcement des obligations d'information
- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – Modifications concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers
- IAS 32, Instruments financiers : présentation – Modifications concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers (s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014)

La société passe actuellement en revue ces nouvelles normes et modifications afin de déterminer leur incidence possible sur ses états financiers après leur adoption. Aucune incidence importante n'est attendue.

3. Regroupements d'entreprises

En juillet et août 2012, Groupe TMX Limitée a acquis Groupe TMX Inc., Alpha et la CDS (la « transaction de Maple »), ce qui fait l'objet de précisions ci-dessous. L'acquisition de Groupe TMX Inc., d'Alpha et de la CDS a créé un groupe qui comprend une bourse et une chambre de compensation intégrées dont les activités couvriront les titres de participation et les produits dérivés.

Le 31 juillet 2012, Groupe TMX Limitée a annoncé que toutes les conditions régissant son offre d'achat au prix de 50,00 \$ par action au comptant d'un pourcentage des actions de Groupe TMX Inc. pouvant aller jusqu'à 80 % avaient été remplies, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires. À cette date, environ 91 % des actions en circulation de Groupe TMX Inc. avaient été déposées en réponse à l'offre, ce qui remplissait la

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

condition relative au rachat minimal. Toujours le 31 juillet 2012, immédiatement après avoir rempli la condition relative au rachat minimal, un nouveau conseil d'administration a été nommé pour Groupe TMX Limitée, Groupe TMX Inc. et les principales filiales opérationnelles de Groupe TMX Inc. Par conséquent, il a été déterminé que la date d'acquisition de Groupe TMX Inc. était le 31 juillet 2012.

Groupe TMX Limitée a pris en livraison la totalité des actions de Groupe TMX Inc. déposées en réponse à l'offre, conformément aux modalités de celle-ci, et l'offre a été prorogée pour une période de 10 jours supplémentaires se terminant le 10 août 2012 à 17 h (Heure de l'Est) (la « période de prolongation du dépôt »). À l'expiration de la période de prolongation du dépôt, environ 95,4 % des actions en circulation de Groupe TMX Inc. avaient été déposées en réponse à l'offre. Conformément aux modalités de l'offre, Groupe TMX Limitée a acquis 80 % des actions en circulation de Groupe TMX Inc. et rendu aux actionnaires de Groupe TMX Inc. les autres actions de Groupe TMX Inc. qui avaient été déposées en réponse à l'offre, mais qui n'avaient pas été acquises. Une contrepartie globale de 2 991,5 \$ a été versée, y compris un montant de 3,5 \$ pour les options sur actions en circulation de Groupe TMX Inc. qui ont été échangées contre des options sur actions de Groupe TMX Limitée et qui étaient attribuables aux services antérieurs au regroupement.

En outre, le 1^{er} août 2012, Groupe TMX Limitée a annoncé la réalisation des acquisitions de la CDS, pour une contrepartie globale de 167,5 \$, et d'Alpha, pour une contrepartie globale de 175,0 \$, sous réserve de la conclusion de la procédure d'arbitrage devant être parachevée relativement à certains porteurs de titres d'Alpha détenant une participation d'environ 26 % dans Alpha. Si ces droits d'arbitrage sont exercés, le Groupe TMX pourrait éventuellement être tenu de payer à ces porteurs une contrepartie supplémentaire pour l'acquisition d'Alpha en plus du prix d'achat d'Alpha.

Le 12 septembre 2012, Groupe TMX Inc. a tenu une assemblée extraordinaire au cours de laquelle ses actionnaires ont adopté une résolution extraordinaire visant l'approbation d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, plan qui prévoyait entre autres l'acquisition par Groupe TMX Limitée de la totalité des actions ordinaires en circulation de Groupe TMX Inc. (autre que celles que Groupe TMX Limitée détenait déjà) en échange d'actions ordinaires de Groupe TMX Limitée à raison de une action contre une (l'« arrangement »). Le 13 septembre 2012, l'ordonnance finale de la Cour supérieure de justice de l'Ontario a été reçue, approuvant l'arrangement et l'arrangement a donc été mené à bien le 14 septembre 2012. À cette date, conformément à l'arrangement, Groupe TMX Limitée a acquis 14 939 964 actions ordinaires de Groupe TMX Inc., soit la totalité des actions en circulation de Groupe TMX Inc. (outre les 59 759 757 actions de Groupe TMX Inc. déjà détenues par Groupe TMX Limitée) en échange d'actions ordinaires de Groupe TMX Limitée à raison de une action contre une. Par conséquent, Groupe TMX Limitée détient la totalité des actions de Groupe TMX Inc.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, des coûts respectifs de 4,0 \$ et de 36,8 \$ relativement à la transaction proposée par Maple ont été comptabilisés au compte consolidé résumé de résultat (des montants de 13,3 \$ et de 27,1 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011).

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Le prix d'achat global estimé pour l'acquisition de Groupe TMX Inc., la CDS et Alpha s'établissait comme suit :

| | Acquisition de Groupe TMX Inc. | Acquisition d'Alpha | Acquisition de la CDS | Total |
|--|--------------------------------------|------------------------|--------------------------|------------|
| Contrepartie en trésorerie | 2 988,0 \$ | 175,0 \$ | 167,5 \$ | 3 330,5 \$ |
| Juste valeur des options sur actions échangées de Groupe TMX Inc. | 3,5 | – | – | 3,5 |
| | 2 991,5 \$ | 175,0 \$ | 167,5 \$ | 3 334,0 \$ |

Le tableau qui suit présente la juste valeur estimée des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre des acquisitions de Groupe TMX Inc., d'Alpha et de la CDS aux dates d'acquisition respectives. La société établira ces montants de façon définitive lorsqu'elle aura obtenu l'information nécessaire pour terminer le processus d'évaluation. Tout changement découlant de faits et de circonstances qui existaient aux dates d'acquisition entraînera des ajustements rétrospectifs aux montants provisoires comptabilisés aux dates d'acquisition.

| | Acquisition de Groupe TMX Inc. | Acquisition d'Alpha | Acquisition de la CDS | Total |
|---|--------------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 522,0 \$ | 1,9 \$ | 105,3 \$ | 629,2 \$ |
| Titres négociables | – | 8,4 | 15,9 | 24,3 |
| Clients et autres débiteurs a) | 80,9 | 2,9 | 8,3 | 92,1 |
| Montants à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques | 362,5 | – | – | 362,5 |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | 95,2 | – | – | 95,2 |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | 8 611,7 | – | 440,7 | 9 052,4 |
| Autres actifs courants | 20,1 | 0,7 | 2,1 | 22,9 |
| Locaux et matériel | 35,9 | 0,8 | 7,2 | 43,9 |
| Actifs d'impôt différé | 66,6 | 1,3 | 3,1 | 71,0 |
| Autres actifs non courants | 232,3 | – | 4,2 | 236,5 |
| Immobilisations incorporelles b) | 3 625,2 | 10,9 | 13,9 | 3 650,0 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (114,8) | (15,9) | (83,7) | (214,4) |
| Montants à payer aux termes des contrats de produits énergétiques | (362,5) | – | – | (362,5) |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | (95,2) | – | – | (95,2) |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | (8 611,7) | – | (440,7) | (9 052,4) |
| Dividendes à verser | (29,9) | – | – | (29,9) |
| Autres passifs courants | (233,8) | – | (3,3) | (237,1) |
| Emprunt à terme à payer | (430,0) | – | (6,1) | (436,1) |
| Passifs d'impôt différé | (930,6) | (2,9) | (4,8) | (938,3) |
| Autres passifs non courants | (43,6) | – | (1,9) | (45,5) |
| Actifs nets identifiables acquis | 2 800,3 | 8,1 | 60,2 | 2 868,6 |
| Participations ne donnant pas le contrôle c) | (850,3) | – | – | (850,3) |
| Goodwill d) | 1 041,5 | 166,9 | 107,3 | 1 315,7 |
| Total des actifs nets acquis | 2 991,5 \$ | 175,0 \$ | 167,5 \$ | 3 334,0 \$ |

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

a) Les clients et autres débiteurs comprennent un montant contractuel brut à recevoir de 100,6 \$ (89,4 \$ pour Groupe TMX Inc.; 2,9 \$ pour Alpha et 8,3 \$ pour la CDS), dont on s'attend qu'une tranche de 8,5 \$ (8,5 \$ pour Groupe TMX Inc.; néant pour Alpha et néant pour la CDS) soit irrécouvrable à la date d'acquisition.

b) Le Groupe TMX a comptabilisé des immobilisations incorporelles identifiables découlant des acquisitions de 3 650,0 \$. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

| | Période d'amortissement | Montant |
|--|-------------------------|-------------------|
| Groupe TMX Inc. | | |
| Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée | | |
| Relations clients | de 17 à 34 ans | 1 160,0 \$ |
| Technologie | 5 ans | 48,2 |
| Positions ouvertes | 0,5 an | 2,0 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | | |
| Marques de commerce | s.o. | 253,0 |
| Produits dérivés | s.o. | 632,0 |
| Désignations réglementaires | s.o. | 1 386,0 |
| Licence relative à l'indice boursier | s.o. | 37,0 |
| Produits structurés | s.o. | 107,0 |
| | | 3 625,2 \$ |
| Alpha | | |
| Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée | | |
| Relations clients | 31 ans | 8,0 \$ |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | | |
| Marques de commerce | s.o. | 1,9 |
| Désignations réglementaires | s.o. | 1,0 |
| | | 10,9 \$ |
| CDS | | |
| Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée | | |
| Contrats avec les ACVM | 2 ans | 1,9 \$ |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | | |
| Désignations réglementaires | s.o. | 12,0 |
| | | 13,9 \$ |
| | | 3 650,0 \$ |

c) Les participations ne donnant pas le contrôle ont été évaluées à la valeur correspondant à la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des actifs nets identifiables des entreprises acquises.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

d) Le goodwill est calculé comme étant l'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition et la juste valeur provisoire attribuée aux actifs acquis et aux passifs repris. Aucune tranche du goodwill ne devrait être déductible à des fins fiscales. Le goodwill inscrit par suite des regroupements d'entreprises découle des éléments suivants :

- La valeur des éléments de continuité d'exploitation des entreprises existantes (c.-à-d. le taux de rendement plus élevé pouvant être obtenu des actifs nets regroupés en comparaison de celui pouvant être obtenu des actifs nets acquis séparément);
- les immobilisations incorporelles non admissibles à une comptabilisation distincte (notamment l'effectif regroupé);
- les économies de coûts, les synergies opérationnelles et les autres avantages qui résulteront vraisemblablement du regroupement des activités de Groupe TMX Inc., d'Alpha et de la CDS.

L'affectation du goodwill parmi les unités génératrices de trésorerie est fondée sur la juste valeur respective des unités génératrices de trésorerie. Le goodwill comptabilisé a été affecté aux unités génératrices de trésorerie de Groupe TMX Inc. qui devraient bénéficier des synergies prévues à la suite du regroupement d'entreprises avec la CDS et Alpha puisqu'il est lié aux acquisitions de la CDS et d'Alpha.

Les produits et le bénéfice net de Groupe TMX Inc., d'Alpha et de la CDS depuis les dates d'acquisition inscrits au compte consolidé résumé de résultat pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012 se présentent comme suit :

| | Groupe TMX Inc. | Alpha | CDS | Total |
|----------------------------|------------------------|--------------|------------|-----------------|
| Produits | 95,8 \$ | 3,2 \$ | 14,8 \$ | 113,8 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) | 28,1 \$ | (0,6) \$ | 1,1 \$ | 28,6 \$ |

Si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2012, les produits consolidés auraient été respectivement de 170,6 \$ et de 556,1 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012 et le bénéfice net consolidé aurait été respectivement de 27,1 \$ et de 104,1 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012. Pour établir ces montants, le Groupe TMX a supposé que :

- les ajustements de la juste valeur, et l'amortissement connexe, déterminés à titre provisoire, qui ont été effectués aux dates d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2012;
- la totalité des actions ordinaires de Groupe TMX Inc. ont été acquises au 1^{er} janvier 2012;
- les coûts d'emprunt relatifs à l'emprunt à terme existant de Groupe TMX Inc. n'auraient pas été engagés mais des charges d'intérêts relatives aux facilités de crédit (note 7) auraient plutôt été engagées tout au long de la période;
- les coûts relatifs à la transaction de Maple n'auraient pas été engagés au cours de cette période;
- le profit réalisé par Groupe TMX Inc. sur la vente de sa participation de 18 % dans la CDS n'aurait pas été réalisé.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Le 14 septembre 2012, le Groupe TMX a réalisé l'acquisition des 20 % d'actions en circulation restants de Groupe TMX Inc. L'acquisition de la participation restante a été comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres.

4. Informations sectorielles

À la suite de l'acquisition de Groupe TMX Inc., le 31 juillet 2012, et des acquisitions de la CDS et d'Alpha, le 1^{er} août 2012, le Groupe TMX a évalué ses activités en fonction de l'information sectorielle. Ainsi, le Groupe TMX a déterminé qu'il menait des activités dans quatre secteurs isolables et a établi le secteur du siège social. Les quatre secteurs sont les suivants : le secteur Marchés au comptant, le secteur Marchés des dérivés, le secteur Marchés de l'énergie et le secteur de la CDS.

Dans le secteur Marchés au comptant, le Groupe TMX détient et exploite deux des bourses canadiennes, soit la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX, Alpha, qui exploite également une bourse à laquelle sont négociés des titres, Shorcan, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe, The Equicom Group Inc., fournisseur de services de relations avec les investisseurs et de services de communications d'entreprise, Finexeo S.A. (« Finexeo »), qui exploite TMX Atrium, et Razor Risk Technologies Limited (« Razor »), fournisseur de solutions technologiques de gestion des risques.

Le secteur Marchés des dérivés fournit des marchés pour la négociation des produits dérivés et la compensation des options et des contrats à terme ainsi que certains instruments hors cote et d'opérations de pension sur titres, par l'intermédiaire de MX et de ses filiales, notamment la CDCC et BOX.

Le secteur Marchés de l'énergie fournit un marché pour la négociation et la compensation de contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut par l'intermédiaire de NGX et comprend le courtage de contrats de pétrole brut par l'intermédiaire de Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy Brokers »), une filiale en propriété exclusive de Shorcan.

Le secteur de la CDS regroupe Compensation CDS, qui offre des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur valeurs mobilières et de garde de titres au Canada. Compensation CDS détient une filiale opérationnelle, Solutions CDS, dont la principale activité est d'offrir des services connexes au dépôt aux émetteurs et à leurs mandataires pour faciliter l'émission de titres et le traitement des événements de marché. Le secteur de la CDS comprend également CDS inc., qui exploite SEDAR, la BDNI et SEDI. Enfin, ce secteur comprend Innovations CDS, qui crée et commercialise des produits d'information sur les titres canadiens.

De plus, certains coûts ou soldes du siège social de Groupe TMX ne sont pas ventilés dans l'ensemble du groupe. Ces soldes, de même que certains ajustements de consolidation, sont présentés dans le secteur du siège social.

Le comité de direction du Groupe TMX passe en revue régulièrement les rapports de gestion internes et le rendement est évalué en fonction des produits et du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Les méthodes comptables des secteurs à présenter sont conformes à celles qui sont précisées à la note 2.

| Trimestre clos le 30 septembre 2012* | Marchés au comptant | Marchés des dérivés | Marchés de l'énergie | CDS | Siège social | Total |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Produits | | | | | | |
| Services aux émetteurs | 28,7 \$ | – \$ | – \$ | 0,4 \$ | – \$ | 29,1 \$ |
| Droits de négociation, droits de compensation, droits de dépôt et droits connexes | 14,3 | 18,2 | 6,8 | 10,7 | – | 50,0 |
| Services d'information | 26,2 | 2,9 | – | 1,0 | – | 30,1 |
| Services technologiques et autres | 2,2 | 0,6 | – | 2,7 | (1,3) | 4,2 |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres | | | | | | |
| Produits d'intérêts | – | 6,3 | – | – | – | 6,3 |
| Charges d'intérêts | – | (6,3) | – | – | – | (6,3) |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net | – | – | – | – | – | – |
| Total des produits | 71,4 \$ | 21,7 \$ | 6,8 \$ | 14,8 \$ | (1,3) \$ | 113,4 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | | | | | | |
| | 19,8 \$ | 5,5 \$ | 1,8 \$ | 1,1 \$ | (12,9) \$ | 15,3 \$ |
| Ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | 2,7 \$ | 1,5 \$ | 0,2 \$ | 0,1 \$ | (0,2) \$ | 4,3 \$ |
| Trimestre clos le 30 septembre 2011 | | | | | | |
| Trimestre clos le 30 septembre 2011 | Marchés au comptant | Marchés des dérivés | Marchés de l'énergie | CDS | Siège social | Total |
| Produits | | | | | | |
| Services aux émetteurs | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Droits de négociation, droits de compensation, droits de dépôt et droits connexes | – | – | – | – | – | – |
| Services d'information | – | – | – | – | – | – |
| Services technologiques et autres | – | – | – | – | – | – |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres | | | | | | |
| Produits d'intérêts | – | – | – | – | – | – |
| Charges d'intérêts | – | – | – | – | – | – |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net | – | – | – | – | – | – |
| Total des produits | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Perte nette attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | | | | | | |
| | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | (13,3) \$ | (13,3) \$ |
| Ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |

* Comprend les résultats à compter des dates d'acquisition au cours de la période.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

| Période de neuf mois close le 30 septembre 2012* | Marchés au comptant | Marchés des dérivés | Marchés de l'énergie | CDS | Siège social | Total |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|----------------|------------------|------------------|
| Produits | | | | | | |
| Services aux émetteurs | 28,7 \$ | – \$ | – \$ | 0,4 \$ | – \$ | 29,1 \$ |
| Droits de négociation, droits de compensation, droits de dépôt et droits connexes | 14,3 | 18,2 | 6,8 | 10,7 | – | 50,0 |
| Services d'information | 26,2 | 2,9 | – | 1,0 | – | 30,1 |
| Services technologiques et autres | 2,2 | 0,6 | – | 2,7 | (1,3) | 4,2 |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres | | | | | | |
| Produits d'intérêts | – | 6,3 | – | – | – | 6,3 |
| Charges d'intérêts | – | (6,3) | – | – | – | (6,3) |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net | – | – | – | – | – | – |
| Total des produits | 71,4 \$ | 21,7 \$ | 6,8 \$ | 14,8 \$ | (1,3) \$ | 113,4 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | | | | | | |
| | 19,8 \$ | 5,5 \$ | 1,8 \$ | 1,1 \$ | (45,7) \$ | (17,5) \$ |
| Ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | 2,7 \$ | 1,5 \$ | 0,2 \$ | 0,1 \$ | (0,2) \$ | 4,3 \$ |
| Période de neuf mois close le 30 septembre 2011 (du 28 avril au 30 septembre)* | | | | | | |
| Période de neuf mois close le 30 septembre 2011 (du 28 avril au 30 septembre)* | Marchés au comptant | Marchés des dérivés | Marchés de l'énergie | CDS | Siège social | Total |
| Produits | | | | | | |
| Services aux émetteurs | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Droits de négociation, droits de compensation, droits de dépôt et droits connexes | – | – | – | – | – | – |
| Services d'information | – | – | – | – | – | – |
| Services technologiques et autres | – | – | – | – | – | – |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres | | | | | | |
| Produits d'intérêts | – | – | – | – | – | – |
| Charges d'intérêts | – | – | – | – | – | – |
| Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net | – | – | – | – | – | – |
| Total des produits | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Perte nette attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | | | | | | |
| | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | (27,1) \$ | (27,1) \$ |
| Ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |

* Comprend les résultats à compter des dates d'acquisition au cours de la période.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Aux 30 septembre

| | Marchés au comptant et autres | Marchés des dérivés | Marchés de l'énergie | CDS | Siège social | Total |
|---|-------------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| 2012 | | | | | | |
| Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 17,7 \$ | 0,4 \$ | - \$ | - \$ | 0,3 \$ | 18,4 \$ |
| Total des actifs | 2 067,3 \$ | 4 710,8 \$ | 612,7 \$ | 534,8 \$ | 1 812,0 \$ | 9 737,6 \$ |
| Total des passifs | 1 117,2 \$ | 3 675,2 \$ | 566,1 \$ | 477,6 \$ | 1 017,0 \$ | 6 853,1 \$ |
| 2011 | | | | | | |
| Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Total des actifs | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 5,0 \$ | 5,0 \$ |
| Total des passifs | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 22,1 \$ | 22,1 \$ |

5. Résultat par action

| | Trimestres clos les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | |
|--|-------------------------------------|--------------------|--|--|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 (du 28 avril au 30 septembre) |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | 15,3 \$ | (13,3) \$ | (17,5) \$ | (27,1) \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base | 28 757 790 | 121 126 | 10 068 669 | 71 440 |
| Incidence des options sur actions dilutives | 58 978 | - | 19 803 | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué | 28 816 768 | 121 126 | 10 088 472 | 71 440 |
| Résultat de base par action | 0,53 \$ | (109,79) \$ | (1,74) \$ | (379,55) \$ |
| Résultat dilué par action | 0,53 \$ | (109,79) \$ | (1,74) \$ | (379,55) \$ |

Résultat ajusté par action

| | Trimestres clos les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | |
|---|-------------------------------------|----------------|--|--|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 (du 28 avril au 30 septembre) |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | 15,3 \$ | (13,3) \$ | (17,5) \$ | (27,1) \$ |
| Ajustements | | | | |
| - Coûts relatifs à la transaction de Maple (note 3), (déduction faite de l'incidence fiscale de néant) | 4,0 | 13,3 | 36,8 | 27,1 |
| Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société | 19,3 \$ | - \$ | 19,3 \$ | - \$ |
| Résultat de base ajusté par action | 0,67 \$ | 0,07 \$ | 1,92 \$ | 0,13 \$ |
| Résultat dilué ajusté par action | 0,67 \$ | 0,07 \$ | 1,92 \$ | 0,13 \$ |

Le résultat ajusté par action exclut les coûts relatifs à la transaction de Maple. Cette mesure est présentée pour permettre l'évaluation de la performance, exclusion faite de ces coûts.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

6. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

Le tableau qui suit présente le solde du goodwill acquis au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012 :

| | Trimestres clos les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | |
|---|-------------------------------------|-------------|--|--|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 (du 28 avril au 30 septembre) |
| Solde au début de la période | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Ajouts dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 3) | | | | |
| Acquisition de Groupe TMX Inc. | 1 041,5 | – | 1 041,5 | – |
| Acquisition de la CDS | 107,3 | – | 107,3 | – |
| Acquisition d'Alpha | 166,9 | – | 166,9 | – |
| Effet des variations des cours de change | (0,4) | – | (0,4) | – |
| Solde à la fin de la période | 1 315,3 \$ | – \$ | 1 315,3 \$ | – \$ |

b) Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Le tableau qui suit contient un résumé des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée du Groupe TMX et qui ont toutes été acquises en juillet et en août 2012 (note 3) :

| | Marques de commerce | Produits dérivés | Désignations réglementaires | Licence relative à l'indice boursier | Produits structurés | Total |
|--|------------------------|---------------------|--------------------------------|---|------------------------|-------------------|
| Coût | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Ajouts dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 3) | | | | | | |
| Acquisition de Groupe TMX Inc. | 253,0 | 632,0 | 1 386,0 | 37,0 | 107,0 | 2 415,0 |
| Acquisition de la CDS | – | – | 12,0 | – | – | 12,0 |
| Acquisition d'Alpha | 1,9 | – | 1,0 | – | – | 2,9 |
| Effet des variations des cours de change | (0,1) | – | – | – | – | (0,1) |
| Solde au 30 septembre 2012 | 254,8 \$ | 632,0 \$ | 1 399,0 \$ | 37,0 \$ | 107,0 \$ | 2 429,8 \$ |

Les immobilisations sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée puisque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

c) Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée

Le tableau qui suit contient un résumé des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée du Groupe TMX :

| | Technologie | Relations clients | Contrats avec les ACVM | Positions ouvertes | Total |
|--|----------------|-------------------|------------------------|--------------------|-------------------|
| Coût | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Ajouts dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 3) | | | | | |
| - Acquisition de Groupe TMX Inc. | 48,2 | 1 160,0 | – | 2,0 | 1 210,2 |
| - Acquisition de la CDS | – | – | 1,9 | – | 1,9 |
| - Acquisition d'Alpha | – | 8,0 | – | – | 8,0 |
| Ajouts dans le cadre des activités générales | 3,5 | – | – | – | 3,5 |
| Sorties du bilan | (0,5) | – | – | – | (0,5) |
| Effet des variations des cours de change | (0,8) | (2,7) | – | – | (3,5) |
| Solde au 30 septembre 2012 | 50,4 \$ | 1 165,3 \$ | 1,9 \$ | 2,0 \$ | 1 219,6 \$ |
| Cumul des amortissements | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2012 | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Charge pour la période | 2,5 | 7,1 | 0,1 | 0,7 | 10,4 |
| Sorties du bilan | (0,1) | – | – | – | (0,1) |
| Effet des variations des cours de change | (0,3) | (0,1) | – | – | (0,4) |
| Solde au 30 septembre 2012 | 2,1 \$ | 7,0 \$ | 0,1 \$ | 0,7 \$ | 9,9 \$ |
| Valeurs comptables nettes | | | | | |
| Au 30 septembre 2012 | 48,3 \$ | 1 158,3 \$ | 1,8 \$ | 1,3 \$ | 1 209,7 \$ |
| Au 1 ^{er} janvier 2012 | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

7. Facilités de crédit et de trésorerie

Le Groupe TMX disposait des facilités de crédit et de trésorerie suivantes au 30 septembre 2012 :

| | Taux d'intérêt | Année d'échéance | Montant autorisé | Montant prélevé au 30 septembre 2012 |
|---|--|------------------|------------------|--------------------------------------|
| Facilités de crédit à terme de Groupe TMX Limitée | Acceptations bancaires à 30 jours + 225 pb | 31 juillet 2016 | 1 410,0 \$ | 1 410,0 \$ |
| Facilité renouvelable de Groupe TMX Limitée | Acceptations bancaires à 30 jours + 225 pb | 31 juillet 2016 | 150,0 | 128,0 |
| Marge de crédit d'exploitation de MX | – | s.o. | 3,0 | – |
| Prêts à vue d'exploitation de la CDS | – | s.o. | 11,0 | – |
| Facilité de découvert et prêts à vue non garantis de Compensation CDS | – | s.o. | 10,0 | – |
| Total des facilités de crédit | | | | 1 538,0 \$ |
| Facilité de découvert et prêts à vue non garantis de Compensation CDS | – | s.o. | 5,0 | – \$ |
| Facilité à un jour de Compensation CDS | – | s.o. | 5,5 \$ US | – |
| Entente de trésorerie de crédit de soutien garantie de Compensation CDS | – | s.o. | 200,0 \$ US | – |
| Facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de la CDCC | Taux de la Banque du Canada de 1,25 % | s.o. | 100,0 | 12,0 |
| Facilités de trésorerie d'un jour de la CDCC | – | s.o. | 700,0 | – |
| Facilité de pension sur titres consortiale de la CDCC | – | s.o. | 4 800,0 | – |
| Facilités de trésorerie contractées auprès de la Banque du Canada | – | s.o. | – | – |
| Lettre de crédit de NGX | – | s.o. | 100,0 \$ US | – |
| Facilité de découvert de NGX | – | s.o. | 20,0 | – |
| Facilité de trésorerie d'un jour TEF de NGX | – | s.o. | 300,0 | – |
| Total des facilités de trésorerie | | | | 12,0 \$ |
| Total des facilités de crédit et de trésorerie | | | | 1 550,0 \$ |

Facilités de Groupe TMX Limitée

Dans le cadre des acquisitions de Groupe TMX Inc., de la CDS et d'Alpha, la société a conclu avec un consortium d'institutions financières canadiennes et mondiales des facilités de crédit qui comprennent des facilités de crédit à terme de 1 410,0 \$ et une facilité renouvelable de 150,0 \$, qui viennent toutes à échéance le 31 juillet 2016 (les « facilités de crédit »). Certaines des principales filiales opérationnelles de la société ont conclu une convention relative à la garantie se rapportant aux facilités de crédit selon laquelle elles vont conjointement et solidairement garantir les remboursements des dettes, des passifs et des obligations actuels et futurs de la société aux termes des facilités de crédit et aux termes des swaps de taux d'intérêt connexes conclus par la suite (note 8). La société peut faire des prélèvements en dollars canadiens sur ces facilités au moyen de lettres de crédit, d'emprunts au taux préférentiel ou d'acceptations bancaires, ou en dollars américains, au moyen d'emprunts au TIOL ou d'emprunts au

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

taux de base américain. Le 1^{er} août 2012, la société a effectué un prélèvement de 1 538,0 \$ sur les facilités de crédit et a payé des frais de financement connexes de 31,1 \$, lesquels seront amortis sur la durée de l'emprunt. Au 30 septembre 2012, le solde des frais de financement payés d'avance s'élevait à 29,9 \$, ce qui laisse un emprunt net de 1 508,1 \$.

Les facilités de crédit ne sont pas garanties et incluent certaines clauses restrictives que la société doit respecter (note 14). Au 30 septembre 2012, la société respectait ces clauses restrictives.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, la société a comptabilisé des charges d'intérêts sur les facilités de crédit de 10,1 \$ (de néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011), y compris des frais de financement amortis de 1,2 \$.

Facilités de la CDS

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis s'élevant à 11,0 \$ afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 \$ et une facilité à un jour de 5,5 \$ US demeurent accessibles. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement.

La CDS maintient également une entente de crédit de soutien garantie de 200,0 \$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens, dont les montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour l'entente de crédit de soutien garantie correspond au taux de base américain ou au taux préférentiel canadien.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant de CDSX et seulement si la CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Facilité de MX

MX a une lettre de garantie en cours de 0,7 \$ émise au moyen de sa marge de crédit d'exploitation. Cette lettre de garantie a été émise à titre de garantie en faveur du fiduciaire aux termes du régime d'avantages complémentaires de retraite de MX relativement aux avantages sociaux futurs à payer.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Facilités de la CDCC

Pour gérer le risque de liquidité auquel est exposée la CDCC dans ses opérations de compensation, elle a obtenu différentes facilités de crédit, qui se détaillent comme suit.

La CDCC a des facilités de trésorerie d'un jour de 700,0 \$ qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC a également contracté une facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de 100,0 \$ afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Les avances prélevées à même la facilité seront garanties par des titres donnés en nantissement à la CDCC. Au 30 septembre 2012, la CDCC avait prélevé 12,0 \$ sur ces facilités à l'égard d'un défaut de règlement d'opérations de pension sur titres.

La CDCC dispose également d'une facilité de pension sur titres de 4 800,0 \$ auprès d'un consortium de six banques à charte canadiennes de l'annexe 1 (la « facilité de pension sur titres consortiale »). Cette facilité est composée de liquidités engagées d'un montant de 1 200,0 \$ et de liquidités non engagées d'un montant de 3 600,0 \$ permettant de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre la facilité de trésorerie d'un jour à zéro. Cette facilité permettrait de disposer de liquidités en contrepartie de titres qu'aurait reçus la CDCC.

De plus, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Facilités de NGX

NGX dispose également d'une facilité de trésorerie d'un jour de 300,0 \$ auprès d'une banque à charte canadienne de l'annexe 1. Cette facilité pourrait être utilisée le jour du règlement afin d'effectuer les décaissements au moyen des comptes de règlement et il est attendu qu'elle couvre toute insuffisance de fonds intra-journalière en raison du calendrier des décaissements et des encaissements. Dans les cas où les montants prélevés le jour du règlement ne sont pas remis à zéro à la fin de la journée, NGX doit rembourser l'insuffisance le jour ouvrable suivant.

De plus, NGX dispose d'une facilité de découvert de 20,0 \$ auprès de la même banque à charte canadienne de l'annexe 1. Cette facilité est uniquement disponible afin de rembourser la facilité de trésorerie d'un jour dont il est question ci-dessus le jour ouvrable suivant le jour de règlement.

NGX a déposé auprès de CIBC Mellon (l'« agent d'entiercement ») une lettre de crédit d'un montant de 100,0 \$ US. Les parties contractantes ont le droit de déposer auprès de l'agent d'entiercement en cas de défaut de la part de NGX de livrer ou de prendre livraison de marchandises, ou en cas de défaut de la part de NGX de verser des montants dus. Si la réclamation d'une partie contractante n'est pas réglée par NGX et remplit les conditions de la demande d'une partie contractante aux termes de la convention de dépôt, l'agent d'entiercement effectuera un prélèvement directement de ces lettres de crédit afin de régler la réclamation.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

8. Swaps de taux d'intérêt

Le 2 août 2012, le Groupe TMX a conclu une série de swaps de taux d'intérêt pour gérer en partie son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt liés aux montants initiaux prélevés sur les facilités de crédit (note 7). Les swaps de taux d'intérêt en place au 30 septembre 2012 sont les suivants :

| Swap | Valeur nominale | Date d'échéance | Taux d'intérêt à recevoir par la société | Taux d'intérêt à payer par la société | Juste valeur au 30 septembre 2012 | Juste valeur au 30 septembre 2011 |
|---------|-------------------|-------------------|--|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Série 1 | 200,0 \$ | 30 septembre 2013 | Acceptations bancaires à 30 jours | 1,232 % | 0,1 \$ | - \$ |
| Série 2 | 200,0 | 30 septembre 2014 | Acceptations bancaires à 30 jours | 1,312 % | 0,4 | - |
| Série 3 | 300,0 | 30 septembre 2015 | Acceptations bancaires à 30 jours | 1,416 % | 1,0 | - |
| Série 4 | 700,0 | 31 juillet 2016 | Acceptations bancaires à 30 jours | 1,499 % | 3,0 | - |
| | 1 400,0 \$ | | | | 4,5 \$ | - \$ |

Le Groupe TMX a désigné ces swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie. L'objectif du Groupe TMX est d'éliminer la fluctuation des flux de trésorerie liée aux paiements d'intérêts à verser par le Groupe TMX sur les facilités de crédit fondés sur le taux d'intérêt variable des acceptations bancaires à un mois au moyen de swaps de taux d'intérêt sur la durée des facilités de crédit.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2012, le Groupe TMX a déterminé que les couvertures étaient efficaces et a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une perte latente liée à la juste valeur sur les swaps de 5,0 \$ (ainsi que l'incidence fiscale connexe de 1,3 \$) au cours de la période (néant et néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011). De plus, le Groupe TMX a comptabilisé 0,5 \$ dans le règlement net des swaps de taux d'intérêt au compte consolidé résumé de résultat, ce qui représente le montant net payé sur les swaps de taux d'intérêt au cours de la période (néant et néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011). Ce montant a été reclassé des autres éléments du résultat global en bénéfice net au cours de la période.

9. Capital social

Le capital social autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Aucune action privilégiée n'a été émise.

Chaque action ordinaire de la société confère à son porteur le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires, sous réserve de certaines restrictions imposées à l'égard des droits de vote et de la cessibilité des actions. Aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et de l'Autorité des marchés financiers du Québec (l'« AMF »).

Chaque action ordinaire de la société confère également à son porteur le droit de recevoir des dividendes chaque fois que le conseil d'administration de la société en fait la déclaration. Tous les dividendes que le conseil d'administration de la société déclarera et versera seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées. Les porteurs des actions

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

ordinaires participeront, sur une même base par action, à toute distribution des actifs nets de la société en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve toutefois des droits des porteurs des actions privilégiées.

Il n'existe aucun droit préférentiel de souscription, d'achat, de rachat ou de conversion rattaché aux actions ordinaires, sauf en ce qui a trait à la vente forcée d'actions ou aux dispositions de rachat d'actions dans le contexte de l'application de la restriction relative à la propriété des actions avec droit de vote de la société.

Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc. ont tous convenu de maintenir une participation minimale prédéterminée dans la société pour une période de cinq ans à partir du 14 septembre 2012. Au cours de la première année, chacun de ces investisseurs doit détenir au moins 6,25 %, puis, pour chacune des quatre années suivantes, au moins 5,625 % des actions ordinaires de la société qui étaient en circulation à la réalisation de l'arrangement (note 3) le 14 septembre 2012.

Le Groupe TMX a conclu une entente de nomination avec Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc. (les « investisseurs parties à une entente de nomination ») aux termes de laquelle chaque investisseur partie à une entente de nomination obtient le droit de proposer un candidat à l'élection des administrateurs du conseil d'administration de Groupe TMX jusqu'à la première des deux occurrences suivantes : a) le 14 septembre 2018; ou b) l'investisseur partie à une entente de nomination cesse de détenir, directement ou indirectement, 5,0 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe TMX à la réalisation de l'arrangement le 14 septembre 2012.

Au cours des six années postérieures au 14 septembre 2012, si un investisseur désire vendre 0,75 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la société, il doit le faire conformément aux procédures établies convenues par les investisseurs.

Les transactions suivantes ont été réalisées à l'égard des actions ordinaires de la société au cours de la période :

| | Nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées | | Capital social | |
|--|---|--|--|--|
| | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | |
| | 2012 | 2011 (du 28 avril au 30 septembre) | 2012 | 2011 (du 28 avril au 30 septembre) |
| Solde au début de la période | 185 718 | – | 10,0 \$ | – \$ |
| Émises le 1 ^{er} mars 2012 | 649 984 | – | 35,0 | – |
| Émises le 28 avril 2011 | – | 16 | – | – |
| Rachetées aux fins d'annulation le 17 juillet 2012 | (7 722) | – | (0,4) | – |
| Émises le 1 ^{er} août 2012 | 37 958 026 | – | 2 044,1 | – |
| Émises le 2 août 2011 | – | 185 702 | – | 10,0 |
| Émises le 14 septembre 2012 (note 3) | 14 939 964 | – | 743,3 | – |
| Solde à la fin de la période | 53 725 970 | 185 718 | 2 832,0 \$ | 10,0 \$ |

À la suite de la réalisation de l'arrangement de Groupe TMX Inc., les actions de la société ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « X » le 19 septembre 2012.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

10. Paiements fondés sur des actions

Au 30 septembre 2012, le Groupe TMX avait les accords de paiements à base d'actions suivants :

- a) Régime d'options sur actions
- b) Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions à versement différé
- c) Régime d'achat d'actions des membres du personnel

a) Régime d'options sur actions

Dans le cadre de l'acquisition de Groupe TMX Inc. (note 3), la société a établi un régime d'options sur actions aux termes duquel tous les membres du personnel de Groupe TMX Limitée et ceux de ses filiales désignées occupant un poste d'administrateur ou un poste de niveau supérieur à celui d'administrateur sont admissibles à l'attribution d'options sur actions.

Le nombre d'options sur actions attribuées à une même personne aux termes du régime du Groupe TMX ou de toute autre convention de rémunération fondée sur des actions ne peut en aucun cas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation du Groupe TMX. Au 30 septembre 2012, 2 632 572 actions ordinaires du Groupe TMX demeurent réservées en vue de leur émission au moment de l'exercice des options sur actions attribuées dans le cadre du régime, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation du Groupe TMX.

La juste valeur des options sur actions échangées a été estimée à la date de l'échange selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes : prix de l'action de 48,20 \$, et, selon la tranche, taux de dividende de 3,2 % à 3,3 %, durée de vie attendue de 1 an à 3 ans, volatilité attendue de 14,2 % à 18,7 %, taux d'intérêt sans risque de 1,1 % à 1,2 % et taux de renonciation attendu de 9,3 % à 26,2 %. Les hypothèses sont fondées sur les variations historiques du prix des actions de Groupe TMX Inc. et la politique de dividende historique; la durée de vie attendue est fondée sur l'expérience passée de Groupe TMX Inc. La juste valeur moyenne pondérée qui en découle, calculée pour les options sur actions échangées en 2012, s'élève à 6,37 \$.

Les options en circulation au 30 septembre 2012 viendront à échéance en 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Les variations du nombre d'options sur actions en circulation se présentent comme suit :

| | Période de neuf mois close le 30 septembre 2012 | | Période de neuf mois close le 30 septembre 2011 (du 28 avril au 30 septembre) | |
|--|--|--|---|-------------------------------------|
| | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation, au début de la période | – | – \$ | – | – \$ |
| Options de Groupe TMX Inc. échangées | 1 103 618 | 43,38 | – | – |
| En circulation, à la fin de la période | 1 103 618 | 43,38 \$ | – | – \$ |
| Acquises et exerçables, à la fin de la période | 285 976 | 48,24 \$ | – | – \$ |

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Dans le cadre de l'arrangement, chaque option sur actions de Groupe TMX Inc. qui était en circulation immédiatement avant la réalisation de l'arrangement a été échangée contre des options sur actions de la société en utilisant un ratio d'échange de 1,0299. La société a émis 1 103 618 options sur actions en échange de 1 071 729 options sur actions de Groupe TMX Inc. Aucune de ces options n'avait été exercée au 30 septembre 2012.

Les fourchettes de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante des options en circulation s'établissent comme suit :

| Fourchette de prix d'exercice | Au 30 septembre 2012 | | Au 30 septembre 2011 | |
|-------------------------------|------------------------------|--|------------------------------|--|
| | Nombre d'options sur actions | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante | Nombre d'options sur actions | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante |
| 28,67 \$ - 29,99 \$ | 151 705 | 4 | — | — |
| 30,00 \$ - 39,99 \$ | 14 074 | 4 | — | — |
| 40,00 \$ - 49,99 \$ | 805 511 | 5 | — | — |
| 50,00 \$ - 52,92 \$ | 132 328 | 2 | — | — |
| | 1 103 618 | 5 | — | — |

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2012, le Groupe TMX a comptabilisé des charges de rémunération et des avantages de 0,3 \$ (néant pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011) à l'égard de son régime d'options sur actions.

b) Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions à versement différé

Dans le cadre de l'acquisition de Groupe TMX Inc. (note 3), le Groupe TMX a mis en place un régime incitatif à long terme à l'intention de certains membres du personnel et dirigeants de la société, régime selon lequel des unités d'actions de négociation restreinte peuvent être attribuées, lesquelles deviennent acquises au cours d'une période maximale de trois ans et sont exigibles pourvu que le membre du personnel soit encore à l'emploi du Groupe TMX à la fin de la deuxième année civile suivant celle où les unités d'actions de négociation restreinte ont été attribuées. Le montant de l'attribution à payer à la fin de cette période d'acquisition sera calculé en fonction du rendement total pour les actionnaires au cours de la période. Le rendement total pour les actionnaires correspond à la plus-value du prix des actions de la société majoré des dividendes versés par action ordinaire de la société, calculée au moment de l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions de négociation restreinte.

Toujours dans le cadre de l'acquisition de Groupe TMX Inc., la société a mis en place un régime qui permet aux dirigeants qui n'ont pas respecté les exigences en matière d'actionnariat de convertir la totalité ou une partie de leurs attributions aux termes du régime incitatif à court terme en unités d'actions à versement différé. De plus, les membres du conseil d'administration qui ne renoncent pas à leur rémunération ou qui ont demandé qu'elle soit versée à l'employeur se voient attribuer des unités d'actions à versement différé annuellement, et peuvent convertir une partie de leur rémunération annuelle en unités d'actions à versement différé. Ces dernières sont acquises immédiatement. Le montant de l'attribution à payer est établi selon le nombre d'unités en circulation multiplié par le prix des actions de la société à la date du paiement. Les unités d'actions à versement différé seront payées seulement lorsque le dirigeant ou l'administrateur prendra sa retraite ou cessera d'occuper un poste au sein du Groupe TMX ou de l'une ou l'autre de ses filiales désignées à l'occasion.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte et le régime d'unités d'actions à versement différé existaient déjà au sein de Groupe TMX Inc. Ces régimes ont été modifiés dans le cadre de l'acquisition de Groupe TMX Inc., afin que le rendement pour les actionnaires soit calculé selon le prix des actions de Groupe TMX Limitée (plutôt que selon le prix des actions de Groupe TMX Inc.) et que la valeur de remboursement des unités d'actions de négociation restreinte modifiées soit fixée (les « unités d'actions de négociation restreinte fixes ») à 50,00 \$ par unité à l'échéance.

Le Groupe TMX inscrit son obligation aux termes du régime d'unités d'actions de négociation restreinte, le cas échéant, dans la période de service au cours de laquelle les droits à l'attribution sont gagnés. Le passif est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution et à chaque date de clôture suivante.

Au 30 septembre 2012, le total des charges à payer aux termes du régime d'unités d'actions de négociation restreinte et du régime d'unités d'actions à versement différé du Groupe TMX s'établissait à 29,6 \$ (néant au 31 décembre 2011), dont un montant de 15,0 \$ découlant des unités d'actions de négociation restreinte fixes, et est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs et les autres passifs non courants au bilan consolidé résumé. Le montant maximal à payer ne peut être connu, sauf pour les unités d'actions de négociation restreinte fixes, qu'au moment où les attributions doivent être payées et est fonction du rendement total pour les actionnaires de l'attribution jusqu'au paiement. La charge à payer est calculée en fonction du taux du dividende attendu, du maintien du taux du dividende trimestriel le plus récent et du cours de clôture des actions ordinaires du Groupe TMX à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2012, le Groupe TMX a comptabilisé des charges de rémunération et des avantages et des charges générales et administratives de 1,9 \$ et de 0,6 \$ respectivement (néant pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011) à l'égard du régime d'unités d'actions de négociation restreinte et du régime d'unités d'actions à versement différé.

c) Régime d'achat d'actions des membres du personnel

Dans le cadre de l'acquisition de Groupe TMX Inc., le Groupe TMX a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention de ses membres du personnel admissibles. Aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel, les cotisations du Groupe TMX et celles des membres du personnel admissibles seront utilisées par Compagnie Trust CIBC Mellon, administrateur du régime, pour acheter des actions ordinaires de la société sur le marché libre. Chaque membre du personnel admissible peut verser jusqu'à 10 % de son salaire au régime d'achat d'actions des membres du personnel. Le Groupe TMX versera à l'administrateur du régime les fonds nécessaires à l'achat de une action ordinaire de la société pour chaque tranche de deux actions ordinaires achetée pour le compte du membre du personnel admissible, jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale. L'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire pour le maintien de ce régime ni pour toute modification de celui-ci.

Le Groupe TMX comptabilise ses cotisations comme une charge de rémunération et des avantages lorsque les montants sont versés au régime. La charge de rémunération et les avantages relatifs à ce régime s'élèvent à 0,2 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2012 (néant pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011).

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

11. Dividendes

Le 9 novembre 2012, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 40 cents par action, dont une tranche de 11 cents par action a été désignée comme un dividende admissible et une tranche de 29 cents par action a été désignée comme un dividende non admissible aux fins de l'impôt canadien sur le revenu. La société s'attend à verser ce dividende, dont le montant total est estimé à 21,5 \$, le 7 décembre 2012 aux actionnaires inscrits en date du 23 novembre 2012.

12. Instruments financiers

a) Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

| | 30 septembre 2012 | | 31 décembre 2011 | |
|--|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | |
| - Désignés | | | | |
| Titres négociables | 126,5 \$ | 126,5 \$ | – \$ | – \$ |
| | 126,5 \$ | 126,5 \$ | – \$ | – \$ |
| - Classés | | | | |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | 86,7 \$ | 86,7 \$ | – \$ | – \$ |
| | 86,7 \$ | 86,7 \$ | – \$ | – \$ |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | |
| Participations dans des sociétés fermées | 0,8 \$ | 0,8 \$ | – \$ | – \$ |
| | 0,8 \$ | 0,8 \$ | – \$ | – \$ |
| Prêts et créances | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 251,8 \$ | 251,8 \$ | 5,0 \$ | 5,0 \$ |
| Clients et autres débiteurs | 87,2 | 87,2 | – | – |
| Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques | 444,5 | 444,5 | – | – |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | 3 618,0 | 3 618,0 | – | – |
| | 4 401,5 \$ | 4 401,5 \$ | 5,0 \$ | 5,0 \$ |
| Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | |
| - Classés | | | | |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | (86,7) \$ | (86,7) \$ | – \$ | – \$ |
| | (86,7) \$ | (86,7) \$ | – \$ | – \$ |
| Autres passifs financiers | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (144,4) \$ | (144,4) \$ | (11,6) \$ | (11,6) \$ |
| Montant à payer aux actionnaires | – | – | (20,7) | (20,7) |
| Obligations aux termes des contrats de location-financement | (2,3) | (2,3) | – | – |
| Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques | (444,5) | (444,5) | – | – |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | (3 618,0) | (3 618,0) | – | – |
| Montant à payer au titre des licences de données et autres créditeurs non courants | (4,3) | (4,3) | – | – |
| Montants prélevés sur les facilités de trésorerie | (12,0) | (12,0) | – | – |
| Emprunts, montant net (note 7) | (1 508,1) | (1 508,1) | – | – |
| | (5 733,6) \$ | (5 733,6) \$ | (32,3) \$ | (32,3) \$ |
| Relations désignées aux termes de la comptabilité de couverture | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt (note 8) | (4,5) \$ | (4,5) \$ | – \$ | – \$ |
| | (4,5) \$ | (4,5) \$ | – \$ | – \$ |

La valeur comptable des instruments financiers du Groupe TMX s'approche de leur juste valeur à chaque date de clôture.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

b) Évaluation de la juste valeur

Le Groupe TMX a recours à la hiérarchie des justes valeurs pour classer par catégories les données utilisées pour évaluer les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-après indique dans quelle mesure le Groupe TMX utilise, pour évaluer les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur, chacun des divers niveaux de données, soit les cours du marché non ajustés (niveau 1), des modèles ayant recours à des données observables du marché (niveau 2), et des modèles ayant recours à des données non observables du marché (niveau 3) :

| Actif (passif) | Au 30 septembre 2012 | | | Actifs (passifs) à la juste valeur |
|--|---|----------|----------|---------------------------------------|
| | Évaluations de la juste valeur selon le | | | |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Titres négociables | 126,5 \$ | – \$ | – \$ | 126,5 \$ |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | – | 86,7 | – | 86,7 |
| Placements dans des sociétés fermées | – | – | 0,8 | 0,8 |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | – | (86,7) | – | (86,7) |
| Swaps de taux d'intérêt (note 8) | – | (4,5) | – | (4,5) |

| Actif (passif) | Au 31 décembre 2011 | | | Actifs (passifs) à la juste valeur |
|--|---|----------|----------|---------------------------------------|
| | Évaluations de la juste valeur selon le | | | |
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Titres négociables | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | – | – | – | – |
| Placements dans des sociétés fermées | – | – | – | – |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | – | – | – | – |
| Swaps de taux d'intérêt (note 8) | – | – | – | – |

Au cours des périodes indiquées, aucun virement n'a été effectué entre les niveaux.

i) Soldes relatifs à la compensation et au règlement de NGX, de la CDCC et de la CDS

Les soldes relatifs à la compensation et au règlement de NGX, de la CDCC et de la CDS comprennent les éléments suivants :

a) NGX – Montants à recevoir et à payer aux termes des contrats de produits énergétiques

Ces soldes représentent les montants à recevoir et à payer pour les contrats de produits énergétiques dont la livraison physique a été effectuée ou dont les montants du règlement ont été établis, mais dont les paiements n'ont pas encore été effectués. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé résumé de résultat puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

b) NGX – Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts

Ces soldes représentent la juste valeur à la date du bilan des contrats d'échange de produits énergétiques dont le règlement est effectué en nature et qui ne sont pas encore livrés ainsi que des contrats d'échange de produits énergétiques à terme dont le règlement sera effectué en espèces. La juste valeur est fondée sur des données du marché observables. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé résumé de résultat puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

- c) CDCC – Les soldes avec les membres de la chambre de compensation de la CDCC (les « membres de la chambre de compensation ») et les adhérents comprennent ce qui suit :

Règlements quotidiens à recevoir des membres de la chambre de compensation ou à payer à ceux-ci

Ces soldes découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme normalisés ou du règlement quotidien des opérations sur options. Ces montants doivent être recouverts des membres de la chambre de compensation et payés à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé résumé de résultat puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Dépôts en espèces sur marge des membres de la chambre de compensation

Ces soldes représentent les fonds en espèces des membres de la chambre de compensation détenus au nom de la CDCC à titre de marge à l'égard des positions ouvertes. Le montant en espèces détenu est comptabilisé en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres de la chambre de compensation. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé résumé de résultat.

Dépôts en espèces dans le fonds de compensation

Ces soldes représentent les fonds en espèces des membres de la chambre de compensation détenus par la CDCC dans le fonds de compensation. Le montant en espèces détenu est comptabilisé en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres de la chambre de compensation. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé résumé de résultat.

Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes

En février 2012, la CDCC a procédé au lancement de la compensation des opérations de pension sur titres à revenu fixe. Les opérations de pension sur titres hors cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres de la chambre de compensation dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC.

Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre de la chambre de compensation sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs de la société.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

| | 30 septembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|----------------------|---------------------|
| Règlements quotidiens à recevoir des/à payer aux membres de la chambre de compensation | 19,6 \$ | – \$ |
| Dépôts en espèce sur marge des membres de la chambre de compensation | 476,7 | – |
| Dépôts en espèces dans le fonds de compensation | 48,0 | – |
| Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes | 2 692,4 | – |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation | 3 236,7 \$ | – \$ |

d) CDS – Dépôts en espèces

Les *Règles de la CDS* à l'intention des adhérents stipulent que ceux-ci doivent donner à la CDS des garanties sous forme de liquidités ou de valeurs mobilières dont les montants sont calculés en fonction de leurs activités. Les soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents au bilan consolidé résumé du Groupe TMX comprennent les liquidités données en garantie et déposées auprès de la CDS et les dividendes en espèces, les intérêts et les autres distributions en espèces en attente de distribution (les « droits et autres fonds ») sur les titres gardés en dépôt. Le montant en espèces détenu est comptabilisé en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux adhérents. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé résumé de résultat.

| | 30 septembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|-----------------------------------|----------------------|---------------------|
| Droits et autres fonds | 50,4 \$ | – \$ |
| Garantie en espèces des adhérents | 330,9 | – |
| Soldes avec des adhérents | 381,3 \$ | – \$ |

NGX, la CDCC et la CDS ont également accès à d'autres instruments de garantie qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé résumé (note 13).

13. Gestion des risques financiers

Le Groupe TMX est exposé à de nombreux risques financiers vu la nature de ses activités, qui font l'objet de précisions ci-dessous. Il s'efforce de surveiller et d'atténuer les effets défavorables de ces risques au moyen de ses politiques et procédés de gestion des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière advenant qu'une contrepartie manque à ses obligations financières et il provient surtout de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe TMX et de ses placements en titres négociables, de ses créances clients, de ses swaps de taux d'intérêt ainsi que des opérations de compensation et de courtage de Shorcan, de Shorcan Energy Brokers, de NGX, de la CDCC et de la CDS.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe TMX gère son risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en détenant la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie auprès de banques à charte canadiennes de l'annexe 1.

ii) Placements en titres négociables

Le Groupe TMX gère son risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des placements dans des fonds qui servent à gérer de façon active le risque de crédit ou en détenant des titres à revenu fixe individuels de première qualité qui ont une cote AA-/R1-moyen ou une cote supérieure. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite l'exposition du Groupe TMX aux titres non gouvernementaux. Aux termes de la politique de placement de la société, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire ou dans des titres à revenu fixe.

Le portefeuille est composé en majorité de fonds du marché monétaire et de fonds d'obligations à court terme et de créances hypothécaires. Le fonds du marché monétaire sert à gérer le risque de crédit, les placements qui y sont faits étant limités aux bons du Trésor du gouvernement ou garantis par le gouvernement et aux billets de sociétés de première qualité. Le fonds d'obligations à court terme et de créances hypothécaires sert à gérer le risque de crédit, les placements qui y sont faits étant limités aux obligations de sociétés canadiennes de première qualité et aux obligations du gouvernement et son actif net étant constitué d'un maximum de 40 % de créances hypothécaires conventionnelles de premier rang et de créances hypothécaires garanties en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada). Les obligations de sociétés qui sont détenues doivent être cotées au moins BBB par DBRS Limited au moment de l'achat. Les créances hypothécaires ne peuvent pas constituer plus de 40 % du portefeuille et doivent être soit des créances hypothécaires de premier rang ordinaires pour collectifs d'habitation, soit des créances hypothécaires garanties par le gouvernement pour collectifs d'habitation. Le Groupe TMX n'a pas de placements en papier commercial non bancaire adossé à des actifs.

iii) Créances clients

Le risque de crédit du Groupe TMX découlant des comptes irrécouvrables dépend des caractéristiques particulières des clients, dont un grand nombre se compose de banques et d'institutions financières. Le Groupe TMX facture régulièrement ses clients et confie à une équipe de recouvrement la surveillance des comptes clients et le contrôle du montant des débiteurs en souffrance afin de le réduire au minimum. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des débiteurs d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leur admission à la cote ou leurs privilèges de négociation, de compensation ou de données.

iv) Swaps de taux d'intérêt

La société limite son risque de crédit découlant des swaps de taux d'intérêt en ne faisant affaire qu'avec des banques à charte canadiennes de l'annexe 1.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

v) Opérations de compensation et de courtage

Le Groupe TMX est exposé au risque de crédit advenant que des clients, dans le cas de Shorcan et de Shorcan Energy Brokers, des parties contractantes, dans le cas de NGX, des membres de la chambre de compensation, dans le cas de la CDCC, ou des adhérents, dans le cas de la CDS, manquent à leurs obligations à la date de règlement contractuelle.

Le risque de Shorcan et de Shorcan Energy Brokers est limité en raison de leur statut de mandataires, en ce sens qu'elles n'achètent ni ne vendent de titres pour leur propre compte. À titre de mandataires, si une opération n'est pas réglée, Shorcan et Shorcan Energy Brokers ont le droit de déroger à leur politique habituelle d'anonymat et de demander à deux contreparties de régler le contrat directement.

NGX exige de chaque partie contractante qu'elle donne une garantie suffisante, en espèces ou sous forme de lettres de crédit, qui est supérieure à son risque de crédit en cours, tel qu'il est déterminé par NGX conformément à sa méthodologie de constitution de dépôts de couverture. Une banque à charte canadienne de l'annexe 1 conserve les dépôts de garantie en espèces et les lettres de crédit. NGX peut réaliser la garantie en cas de défaut d'une partie contractante. NGX évalue en temps réel la perte éventuelle totale liée tant au risque de crédit qu'au risque de marché découlant de chaque partie contractante et elle la considère comme étant le total des éléments suivants :

- a) la « marge initiale », soit un montant qui correspond à une estimation de la pire perte prévue qu'un contrat pourrait entraîner dans les conditions normales du marché au cours d'une période de liquidation;
- b) la « marge de variation », qui comprend le total du risque lié à la valeur de marché de l'ensemble des contrats d'achat et de vente à terme dont la valeur est défavorable du point de vue du client;
- c) le montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques en cours.

Compte tenu du calcul des risques liés aux parties contractantes au 30 septembre 2012, NGX avait accès à des dépôts de garantie en espèces de 502,5 \$, et des lettres de crédit de 1 253,0 \$. Ces montants ne sont pas inclus au bilan consolidé résumé du Groupe TMX.

La CDCC est exposée au risque de défaillance de ses membres. Elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de MX et sur le marché hors cote, lorsque l'opération a été compensée par la CDCC. Elle assume principalement le risque associé à une ou à plusieurs contreparties, qui doivent répondre à des critères financiers et réglementaires rigoureux. En cas de défaillance de ces contreparties, la CDCC prend en charge leurs obligations. Le risque assumé par la CDCC est plus grand lorsque la conjoncture du marché est défavorable au moment de la défaillance.

La principale technique utilisée par la CDCC pour la gestion des risques consiste à recevoir des dépôts de garantie en fonction du risque sous forme d'espèces, d'actions ou de titres négociables émis par un gouvernement. Ainsi, lorsqu'un membre de la chambre de compensation ne peut répondre à un appel de marge ou s'acquitter de ses obligations découlant d'options ou de contrats à terme normalisés, les dépôts de garantie peuvent être saisis, puis servir à diminuer les coûts de liquidation de ses positions.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par le processus de Surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQDC ») qui évalue la solidité financière des membres de la chambre de compensation par rapport aux exigences de couverture. La CDCC surveille les exigences de couverture des membres de la chambre de compensation sous forme de pourcentage de leur capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. L'exigence additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 %.

Par ailleurs, la CDCC maintient un fonds de compensation constitué de dépôts en espèces et en titres effectués par tous les membres de la chambre de compensation. Le niveau total des fonds de compensation devant être déposés par chaque membre de la chambre de compensation doit couvrir la perte la plus lourde que la CDCC pourrait subir advenant qu'une contrepartie manque à ses obligations sous diverses conditions de marché extrêmes, mais plausibles. Chaque membre de la chambre de compensation contribue au fonds de compensation en fonction des exigences de couverture auxquelles il est assujéti. Si, en cas de défaillance d'un membre de la chambre de compensation, il est nécessaire d'obtenir du financement additionnel pour procéder à la liquidation, la CDCC a le droit d'exiger des autres membres de la chambre de compensation une contribution additionnelle égale à leur contribution antérieure au fonds de compensation.

Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation sont détenus à la Banque du Canada. Les dépôts sur marge sans effet sur la trésorerie et les dépôts dans le fonds de compensation sans effet sur la trésorerie ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables détenues par des dépositaires agréés. La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur. À la suite de ces évaluations du risque lié aux membres de la chambre de compensation au 30 septembre 2012, des dépôts sur marge sans effet sur la trésorerie de 3 684,1 \$ et des dépôts dans le fonds de compensation sans effet sur la trésorerie de 161,4 \$, détenus sous forme de titres gouvernementaux et de titres de capitaux propres, avaient été donnés en nantissement à la CDCC. Ces montants ne sont pas inclus au bilan consolidé résumé de la société.

La CDS est également exposée au risque de défaillance des adhérents dans le cadre des services de compensation et de règlement. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent engendrer une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, lequel est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX tel qu'il est décrit aux *Règles de la CDS* à l'intention des adhérents.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

L'utilisation du SLNY et du SLDDTC crée un risque de crédit pour la CDS. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent engendrer une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, la CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit dans les *Règles de la CDS* à l'intention des adhérents. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC.

Le principal mécanisme de gestion des risques de Compensation CDS consiste à percevoir des biens donnés en garantie sous forme d'espèces et de titres liquides émis par un gouvernement. Les règles de Compensation CDS stipulent que les adhérents doivent donner des titres en nantissement à Compensation CDS sous forme d'espèces ou de titres dont le montant est calculé en fonction de leurs activités. Les titres donnés en nantissement par les adhérents sont mis à la disposition de Compensation CDS afin qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations de paiement envers la NSCC ou la DTC ou de toute obligation de Compensation CDS en cas de défaillance d'un adhérent. L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS à la Banque du Canada et à la NSCC ou à la DTC et les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des *Règles de la CDS* sont détenues par la CDS. Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas incluses dans le bilan consolidé résumé du Groupe TMX. À la suite des évaluations de l'exposition des adhérents au 30 septembre 2012, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 3 036,9 \$. Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS au 30 septembre 2012 se présentent comme suit :

| | Au 30 septembre 2012 |
|---|----------------------------|
| Montant en espèces (compris dans les soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents dans le bilan consolidé résumé) | 330,9 \$ |
| Bons du Trésor et titres à revenu fixe | 3 459,6 |
| Total des garanties données en nantissement | 3 790,5 \$ |

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

b) Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité que les fluctuations des prix du marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt, les prix des marchandises et les prix des actions, influent sur le bénéfice du Groupe TMX ou sur la valeur de son portefeuille d'instruments financiers.

i) Risque de change

Le Groupe TMX est exposé au risque de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et les dettes fournisseurs, qui sont libellés en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Il est également exposé au risque de change sur les produits et les charges sur les marchés où il facture et s'approvisionne en monnaie étrangère, principalement en dollars américains aussi. Au 30 septembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite de la tranche des passifs courants, à l'exclusion de ceux de BOX, comprenaient un montant de 30,2 \$ US (2,3 \$ US au 30 septembre 2011), qui était exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain. De plus, les devises dans lesquelles sont libellés les actifs se rapportant à BOX, Finexo et Razor sont, respectivement, le dollar américain (« dollar US »), l'euro (« EUR ») et le dollar australien (« AUD ») et l'incidence des fluctuations des cours de change sur la quote-part du Groupe TMX dans ces actifs nets est incluse dans les autres éléments du résultat global.

NGX offre des contrats libellés en dollars canadiens et en dollars américains et accepte des garanties libellées dans chacune de ces devises. Les règlements s'effectuent toujours dans la devise dans laquelle le contrat est libellé. Un risque de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle est libellée l'obligation de paiement exigée est différente de la devise dans laquelle est libellée la garantie sous-jacente à cette obligation. Ce risque est atténué en convertissant la garantie libellée en devises au cours de change en vigueur et en ajustant par la suite la garantie pour atténuer tout risque de change existant.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par la CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le Groupe TMX est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses titres négociables et sur les montants à payer au titre des facilités de crédit.

Le Groupe TMX a retenu les services de gestionnaires de fonds de placement externes pour gérer la composition de l'actif ainsi que les risques liés à ses titres négociables. Au 30 septembre 2012, le Groupe TMX détenait une somme de 126,5 \$ (néant au 30 septembre 2011) en titres négociables, dont 43 % (néant au 30 septembre 2011) étaient détenus dans un fonds d'obligations à court terme et de créances hypothécaires.

Le Groupe TMX a un montant de 1 538,0 \$ à payer au titre des facilités de crédit (note 7). Le Groupe TMX a conclu une série de swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie du risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard des montants à payer au titre des facilités de crédit (note 8).

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

iii) Risque sur actions

Le Groupe TMX est exposé au risque sur actions en raison de ses unités d'actions de négociation restreinte et de ses unités d'actions à versement différé, étant donné que son obligation aux termes de ces arrangements est en partie fonction du prix des actions de la société.

iv) Autres risques de prix du marché

Le Groupe TMX est exposé à un autre risque de prix du marché découlant des activités de Shorcan, de Shorcan Energy Brokers, de NGX, de la CDCC et de la CDS, si un client, une partie contractante, un membre de la chambre de compensation ou un adhérent, selon le cas, manque à ses obligations de recevoir ou de livrer des titres, des produits énergétiques ou des produits dérivés à la date de règlement contractuelle, quand le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

Le risque lié à Shorcan et à Shorcan Energy Brokers est limité par le rôle de mandataire qu'elles exercent, puisqu'elles n'achètent ni ne vendent de titres ni de marchandises pour elles-mêmes, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et des marchandises et les montants payés pour les acheter.

Comme il a été mentionné, l'évaluation du total des pertes potentielles de NGX, de la CDCC et de la CDS comprend une évaluation du risque de marché dont il est tenu compte pour établir la garantie requise de chaque partie contractante, de chaque membre compensateur ou de chaque adhérent.

En outre, le Groupe TMX est exposé au risque de prix du marché à l'égard d'une partie de ses droits de maintien, lesquels sont fondés sur les cours du marché des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

v) Résumé de la sensibilité des risques de marché

| | Variations des facteurs sous-jacents | Incidence sur le bénéfice avant l'impôt sur le résultat | Incidence sur les autres éléments du résultat global |
|--|--|--|---|
| Monnaies étrangères | | | |
| Dollar US, AUD et EUR | +10 % | 3,0 \$ | 14,1 \$ |
| Dollar US, AUD et EUR | -10 % | (3,0) | (14,1) |
| Taux d'intérêt | | | |
| Titres négociables | +1 % | (1,1) \$ | s.o. |
| Titres négociables | -1 % | 1,1 | s.o. |
| Swaps de taux d'intérêt | +1 % | 14,0 * | 29,0 |
| Swaps de taux d'intérêt | -1 % | (14,0) * | (29,0) |
| Emprunts | +1 % | (15,4) * | s.o. |
| Emprunts | -1 % | 15,4 * | s.o. |
| Prix des instruments de capitaux propres | | | |
| Unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé | +25 % | (3,9) \$ | s.o. |
| Unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé | -25 % | 2,7 | s.o. |

* Ces chiffres reflètent les incidences annualisées.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Groupe TMX se trouve incapable de s'acquitter de ses obligations financières au moment où il est tenu de le faire. Le Groupe TMX gère son risque de liquidité selon ses procédures de gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des titres négociables, qui sont tous détenus dans les instruments à court terme, et de ses facilités de crédit et de trésorerie (note 7) de même que du capital (note 14). Les échéances contractuelles des passifs financiers du Groupe TMX s'établissent comme suit :

| | Au 30 septembre 2012 | | |
|--|----------------------|-----------------|---------------|
| | Moins de un an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 144,4 \$ | – \$ | – \$ |
| Montant à payer aux actionnaires | – | – | – |
| Obligations aux termes des contrats de location-financement | 1,5 | 0,8 | – |
| Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques | 444,5 | – | – |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | 86,7 | – | – |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | 3 618,0 | – | – |
| Montants prélevés sur les facilités de trésorerie | 12,0 | – | – |
| Montant à payer au titre des licences de données et autres créditeurs non courants | – | 4,3 | – |
| Swaps de taux d'intérêt | – | 4,5 | – |
| Emprunts | – | 1 508,1 | – |

| | Au 31 décembre 2011 | | |
|--|---------------------|-----------------|---------------|
| | Moins de un an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 11,6 \$ | – \$ | – \$ |
| Montant à payer aux actionnaires | 20,7 | – | – |
| Obligations aux termes des contrats de location-financement | – | – | – |
| Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques | – | – | – |
| Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts | – | – | – |
| Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents | – | – | – |
| Montants prélevés sur les facilités de trésorerie | – | – | – |
| Montant à payer au titre des licences de données et autres créditeurs non courants | – | – | – |
| Swaps de taux d'intérêt | – | – | – |
| Emprunts | – | – | – |

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

i) Soldes avec les membres de la chambre de compensation et les adhérents

Les dépôts sur marge de la CDCC et de la CDS et les marges du fonds de compensation de la CDCC sont détenus en instruments liquides. Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres de la chambre de compensation, qui sont comptabilisés au bilan consolidé résumé, sont détenus par la CDCC et conservés par la Banque du Canada. Les dépôts sur marge sans effet sur la trésorerie et les dépôts dans le fonds de compensation sans effet sur la trésorerie donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont conservés sous forme de titres gouvernementaux et d'autres titres et sont détenus par des dépositaires agréés. Les garanties en espèces des adhérents, lesquelles sont comptabilisées au bilan consolidé résumé, sont détenues par la CDS à la Banque du Canada et à la NSCC ou à la DTC. Les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des *Règles de la CDS* sont détenues par la CDS sous forme de titres liquides émis par un gouvernement et de titres à revenu fixe.

ii) Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts et montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques

NGX exige de chaque partie contractante qu'elle donne une garantie suffisante, en espèces ou sous forme de lettres de crédit, qui soit supérieure à son risque de crédit en cours, tel qu'il est déterminé par NGX conformément à sa méthodologie de constitution de dépôts de couverture. Une banque à charte canadienne de l'annexe 1 conserve les dépôts de garantie en espèces et les lettres de crédit.

iii) Facilités de crédit et de trésorerie

Pour gérer le risque de liquidité auquel est exposée la CDCC dans ses opérations de compensation, elle a obtenu différentes facilités de trésorerie, comme il est indiqué à la note 7. Les facilités de trésorerie d'un jour permettent de disposer de liquidités moyennant une garantie sous forme de titres reçus par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée. La facilité de crédit de soutien renouvelable permet de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Les avances prélevées à même la facilité seront garanties par des titres donnés en nantissement à la CDCC. La facilité de pension sur titres consortiale a été contractée également afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qu'aura reçus la CDCC. Enfin, la facilité de trésorerie contractée auprès de la Banque du Canada doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

De même, pour gérer le risque de liquidité auquel est exposée NGX dans ses opérations de compensation et de règlement, elle maintient un fonds de sécurité aux fins de compensation non garanti de 100,0 \$ US, une facilité de découvert d'un jour pour les TEF et une facilité de découvert.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

La CDS a également obtenu différentes facilités de crédit et de trésorerie (note 7). La CDS maintient des prêts à vue d'exploitation non garantis afin de répondre à ses besoins opérationnels à court terme et de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents; elle dispose également d'une facilité de trésorerie et d'un prêt à vue non garantis et d'une facilité à un jour. De plus, elle dispose d'une facilité de crédit de soutien garantie sur laquelle des montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens afin de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant qu'un adhérent n'honore pas ses engagements. Les emprunts en vertu de cette facilité garantie sont obtenus par le nantissement, par la société ou par les adhérents, de titres principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain. En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant de CDSX et seulement si la CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements très liquides.

v) Titres négociables

Aux termes de la politique de placement de la société, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire ou dans des titres à revenu fixe. Le portefeuille est composé en majorité de fonds du marché monétaire et de fonds d'obligations à court terme et de créances hypothécaires. Le fonds du marché monétaire limite ses placements aux bons du Trésor du gouvernement ou garantis par le gouvernement et aux billets de sociétés de première qualité. Le fonds d'obligations à court terme et de créances hypothécaires limite ses placements aux obligations de sociétés canadiennes de première qualité et aux obligations du gouvernement et son actif net est constitué d'un maximum de 40 % de créances hypothécaires conventionnelles de premier rang et de créances hypothécaires garanties en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada). Les parts du fonds peuvent être échangées n'importe quel jour où les banques canadiennes sont ouvertes. Les fonds seront reçus le lendemain de l'échange.

Les titres à revenu fixe individuels détenus doivent avoir une cote AA-/R1-moyen ou une cote supérieure et sont très liquides.

14. Maintien du capital

Les principaux objectifs de gestion du capital du Groupe TMX, qui, par définition, inclut le capital social et les diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- i) conserver un capital suffisant pour maintenir les activités et la confiance du marché et pour respecter les exigences réglementaires. À l'heure actuelle, la société a pour objectif de conserver un minimum de 250,0 \$ en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables, sous réserve de modifications;

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

- ii) conserver un capital suffisant pour respecter les exigences de préservation du capital applicables à ses filiales :
 - a) concernant TSX, comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée, comme définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i) un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1:1;
 - ii) un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4:1;
 - iii) un ratio de levier financier d'au plus 4:1.
 - b) concernant la Bourse de croissance TSX, comme l'exigent diverses commissions des valeurs mobilières provinciales, maintenir des ressources financières adéquates.
 - c) concernant NGX :
 - i) maintenir des ressources financières adéquates imposée par la Alberta Securities Commission;
 - ii) maintenir un ratio de liquidité générale d'au moins 1:1 et l'exigence de maintenir une valeur corporelle nette d'au moins 9,0 \$ imposées par une grande banque à charte canadienne;
 - iii) maintenir des ressources financières suffisantes pour couvrir les charges opérationnelles sur 12 mois tel que l'exige la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») des États-Unis;
 - iv) maintenir des ressources financières suffisantes pour couvrir le plus important cas de défaillance d'une partie contractante dans des conditions de marché extrêmes, mais plausibles, tel que l'exige la CFTC.
 - d) concernant MX, comme l'exige l'AMF, maintenir certains ratios financiers définis dans l'ordonnance de reconnaissance de l'AMF, comme suit :
 - i) un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5:1;
 - ii) un ratio des flux de trésorerie sur l'encours de la dette totale de plus de 20 %;
 - iii) un ratio de levier financier de moins de 4:0.
 - e) concernant la CDCC, maintenir certains montants en trésorerie, comme suit :
 - i) un montant de 5,0 \$ afin de permettre le recouvrement en cas de défaillance de la part d'un membre de la chambre de compensation plus un montant de 5,0 \$ au cas où le montant initial de 5,0 \$ aurait été utilisé entièrement lors d'un cas de défaillance;
 - ii) un montant suffisant en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables pour couvrir les charges opérationnelles sur 12 mois, à l'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

- f) concernant Shorcan :
 - i) selon l'OCRCVM, maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 \$;
 - ii) selon la CVMO, maintenir un montant minimum pour l'excédent du fonds de roulement.
- g) concernant TMX Select, selon l'OCRCVM, maintenir un capital rajusté en fonction des risques adéquat.
- h) concernant la CDS et Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO et l'AMF de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
 - i) un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4:0;
 - ii) un ratio de levier financier d'au plus 4:0.

De plus, la CVMO exige que la CDS et Compensation CDS maintiennent un fonds de roulement suffisant pour couvrir les charges opérationnelles sur six mois (à l'exclusion, dans le cas de la CDS, du montant des frais des services partagés imputé à Compensation CDS).

- i) concernant Alpha Exchange Inc., une filiale d'Alpha, comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée, comme définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i) un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1:1;
 - ii) un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0:1;
 - iii) un ratio de levier financier d'au plus 4,0:1.

Au 30 septembre 2012, le Groupe TMX respectait chacune des obligations précitées en matière de capital imposées de l'extérieur;

- iii) conserver un capital suffisant pour respecter les clauses restrictives imposées aux termes des facilités de crédit (note 7), lesquelles exigent que le Groupe TMX maintienne :
 - a) un ratio de couverture des intérêts de plus de 4,0:1;
 - b) un ratio de levier total d'au plus
 - 4,25:1 jusqu'au 30 mars 2013;
 - 4,0:1 du 31 mars 2013 au 29 juin 2013;
 - 3,90:1 du 30 juin 2013 au 29 septembre 2013;
 - 3,75:1 du 30 septembre 2013 au 30 décembre 2013;
 - 3,65:1 du 31 décembre 2013 au 30 mars 2014;
 - 3,50:1 du 31 mars 2014 au 29 juin 2014;
 - 3,25:1 par la suite.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2012 et 2011
(non audité)

Au 30 septembre 2012, le Groupe TMX respectait les obligations précitées en matière de capital imposées de l'extérieur;

- iv) conserver un capital suffisant pour investir dans les activités de la société et poursuivre sa croissance;
- v) rentabiliser le capital des actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

15. Relations et transactions avec les parties liées

Société mère

La partie exerçant le contrôle ultime du Groupe TMX est Groupe TMX Limitée.

Autres transactions avec des parties liées

Les investisseurs détiennent toujours collectivement une participation importante dans le Groupe TMX. La société et ses filiales font régulièrement affaire avec plusieurs de ces investisseurs dans le cours normal de leurs activités. Les transactions sont conclues aux cours du marché en vigueur et à des conditions générales du marché.

16. Passifs éventuels

À l'occasion, dans le cours de ses activités, le Groupe TMX ou ses filiales agissent à titre de défenderesses dans le cadre de poursuites en dommages-intérêts et de dépens subis ou engagés par les demandeurs, ou d'actions en justice mettant en cause les mesures, décisions ou compétences du Groupe TMX ou de ses filiales en matière de réglementation.

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Dans le cadre de l'intégration des activités de Groupe TMX Inc., d'Alpha et de la CDS, la société prévoit combiner certaines fonctions dans l'ensemble de l'organisation. De plus, la technologie de négociation d'Alpha sera intégrée au sein de l'entreprise de négociation TMX Quantum, laquelle est déjà utilisée par tous les participants de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et de TMX Select. La société prévoit que l'intégration sera achevée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2013. La société relocalisera Alpha dans les centres de données de Groupe TMX Inc. déjà existants, et a décidé de mettre fin aux activités d'inscription à la cote d'Alpha.

En octobre 2012, la société a annoncé que, par suite de ces plans d'intégration, elle éliminera environ 100 postes à l'échelle de la société au cours des 12 prochains mois, dont certains ne sont pas occupés à l'heure actuelle. Les employés touchés ont été avisés et les charges liées aux indemnités de départ devraient s'établir à environ 8,7 \$.